



Métropole
du Grand Paris

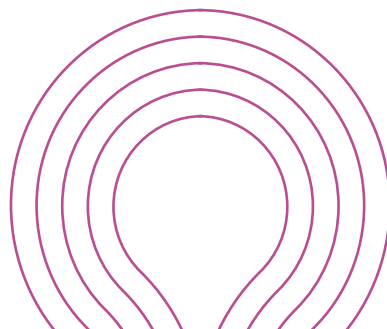
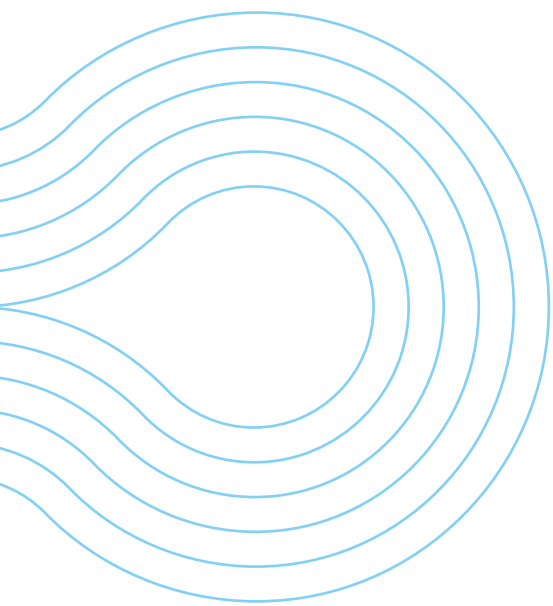
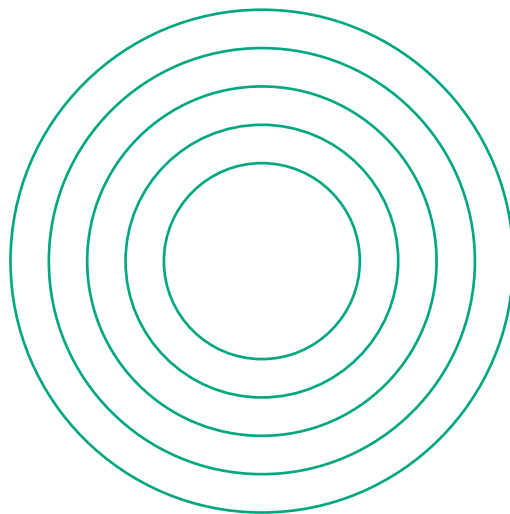
cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Ile-de-France

ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MÉTROPOLITAINE

DONNÉES CLÉS ET
LEVIERS D'ACTION PUBLIQUE

2026





Introduction

En 2020, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Île-de-France, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris (MGP), publiait « *L'Atlas de l'économie sociale et solidaire de la Métropole du Grand Paris* ». Ce document permettait ainsi de documenter l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'échelle métropolitaine à travers des données clés, une présentation des différentes familles de l'ESS, de leurs secteurs d'activités ainsi que des spécificités propres à chaque établissement public territorial (EPT).

En 2026, la CRESS et la MGP s'associent à nouveau pour publier « *État des lieux sur l'ESS métropolitaine : données clés et leviers d'action publique* ». Destiné aux agent·e·s et aux élu·e·s des collectivités, ce document vise à fournir une clé de lecture sur l'ESS métropolitaine et sur son évolution au sein de ses différents territoires qui composent la Métropole. Il a également pour objectif de permettre à ces acteurs de mieux identifier les différents dispositifs et formes de soutiens que la MGP met en œuvre en faveur de l'ESS.

L'ambition est ainsi de mettre en lumière les principales caractéristiques de l'ESS sur le territoire métropolitain. Ce livrable souligne la place importante qu'occupe l'ESS dans l'économie de la MGP. Le territoire métropolitain se distingue également par une dynamique particulièrement positive : entre 2016, année de création de la MGP, et 2024, le nombre d'emplois relevant de l'ESS a ainsi augmenté de 12,8 %. Parmi les principaux enseignements présentés dans ce document figurent notamment la concentration des établissements et des emplois de l'ESS à Paris, le poids du secteur de l'action sociale dans l'emploi, la prédominance des associations parmi les structures de l'ESS (elles représentent 90 % des établissements), ainsi que plusieurs caractéristiques spécifiques à chaque EPT.

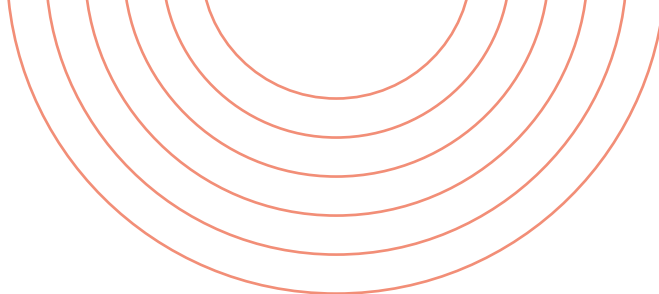
À travers ce document, l'objectif est également de porter un regard sur les politiques publiques métropolitaines en faveur de l'ESS. Cette analyse n'est pas toujours aisée à conduire, compte tenu du caractère transversal de l'ESS. La MGP bénéficie toutefois d'un cadre d'intervention structuré à travers sa stratégie à l'économie circulaire et solidaire, élaborée de manière partenariale en 2022. Celle-ci fixe ainsi le cadre d'action qui contribue au développement de l'ESS notamment au sein des filières identifiées comme prioritaires. Le soutien de la MGP à l'ESS dépasse néanmoins ce seul cadre stratégique, et s'exprime également à travers d'autres politiques publiques, dont certaines sont esquissées dans ce document.

Enfin, pour élargir le champ des possibles et nourrir la réflexion, ce document s'intéresse également aux expériences de Bordeaux Métropole et de la Métropole de Lyon, en présentant les grandes orientations de leurs politiques publiques en faveur de l'ESS et les leviers mobilisés pour en accompagner le développement.

Sommaire

Introduction	3
L'ESS métropolitaine est fortement développée	7
L'ESS, co-productrice de l'intérêt général aux côtés des acteurs publics	7
Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?	7
Un cadre légal consolidé par la loi Hamon de 2014	7
Pourquoi développer l'ESS ?	8
Les chiffres de la Métropole du Grand Paris en bref	8
Caractéristiques de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris	9
Un poids important dans les établissements et l'emploi privés	9
Une place prépondérante occupée par les associations	11
L'action sociale : premier secteur pourvoyeur d'emplois ESS	13
Des niveaux de salaires attractifs, mais qui cachent des écarts importants	16
Des structures ESS principalement établies dans des lieux appartenant à des bailleurs privés	16
Une dynamique favorable au développement de l'ESS	18
L'ESS dans les territoires : principales caractéristiques	20
Ville de Paris	20
Vallée Sud-Grand Paris	20
Grand Paris Seine Ouest	21
Paris Ouest La Défense	21
Boucle Nord de Seine	22
Plaine Commune	22
Paris Terres d'Envol	23
Est Ensemble	23
Grand Paris Grand Est	24
Paris-Est-Marne et Bois	24
Grand Paris Sud Est Avenir	25
Grand-Orly Seine Bièvre	25

Politiques publiques et ESS : quelle analyse sur les métropoles ?	26
Les politiques publiques en faveur de l'ESS à la Métropole du Grand Paris	27
La Métropole du Grand Paris : une collectivité qui s'inscrit dans un maillage territorial dense	27
Un soutien à l'ESS inscrit dans la stratégie à l'économie circulaire et solidaire (ECS)	28
Le soutien à l'ESS : opportunité de développement pour les autres politiques publiques de la MGP	33
Éléments de comparaison entre la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon	36
Un périmètre de compétences qui diffère entre les trois métropoles	36
Une dynamique générale de croissance et de résilience de l'ESS	38
Des politiques publiques aux approches différentes pour Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon	40
Conclusion	44
ANNEXES	45
Annexe 1 – Méthodologie (quantitative)	45
Annexe 2 – Volumes et proportions d'établissements et d'emplois ESS dans les territoires de la Métropole du Grand Paris	46
Annexe 3 – Définitions des familles juridiques de l'ESS	47
Annexe 4 – Définitions des secteurs d'activité	48
Annexe 5 – Répartition des établissements de l'ESS selon le propriétaire du local ou de la parcelle où ils sont implantés	50



L'ESS métropolitaine est fortement développée

L'ESS, co-productrice de l'intérêt général aux côtés des acteurs publics

Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un mode d'entreprendre fondé sur un ensemble de principes partagés : un but autre que celui du partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et un objectif principal du maintien de l'activité.

Le périmètre de l'ESS se caractérise par la diversité des formes juridiques qui le composent : associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS. Cette pluralité est une force ; elle offre aux porteurs de projets des outils adaptés à la nature de leur activité, à leur modèle économique et à la relation souhaitée avec les parties prenantes.

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités. Sa prédominance est particulièrement marquée dans certains domaines où les besoins sociaux structurels l'ont conduit à occuper un rôle central :

- **L'action sociale et médico-sociale** : aide à domicile, hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap, protection de l'enfance ;
- **La culture, les arts et spectacles vivants** ;
- **Le sport et les loisirs** ;
- **La finance solidaire** : les banques coopératives représentent une part considérable du paysage bancaire français.

L'ESS est également présente dans de multiples autres secteurs.

Un cadre légal consolidé par la loi Hamon de 2014

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite loi Hamon, a fourni pour la première fois une définition légale de l'ESS. En outre, elle en établit le périmètre constitué de deux catégories de structures :

- **Les structures historiques de l'ESS** : associations, coopératives, mutuelles et fondations, qui appliquent de longue date des principes de solidarité et de démocratie interne.
- **Les sociétés commerciales de l'ESS** qui ont fait le choix explicite d'un mode de gouvernance démocratique, et qui réinvestissent une part significative de leurs bénéfices dans leur objet social, tout en cherchant l'utilité sociale.

L'ESS intègre également une grande majorité des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), qui constituent un volet essentiel pour répondre à l'exclusion professionnelle. En effet, la plupart de ces structures respectent les statuts et principes de l'ESS (but autre que celui du partage des bénéfices, gouvernance démocratique et un objectif principal du maintien de l'activité).

Pourquoi développer l'ESS ?

À travers sa diversité de statuts et de modèles économiques, l'ESS est porteuse de nombreuses solutions aux enjeux territoriaux actuels : transition écologique, vieillissement de la population, augmentation des inégalités sociales...

En effet, l'ESS n'est pas un secteur d'activité mais bien une manière d'entreprendre « autrement ». Elle s'inscrit ainsi dans l'ensemble des compétences locales des collectivités, permettant d'offrir des réponses concrètes aux enjeux territoriaux, particulièrement dans un contexte de baisse de ressources des collectivités. Économie de proximité par essence, ses projets naissent de l'implication de citoyens et citoyennes souhaitant répondre à des besoins sociaux, non délocalisables par nature et sont souvent pionniers des transitions écologiques, sociales et économiques. La gouvernance démocratique des structures de l'ESS permet également de faire vivre la démocratie à une échelle très locale, et peut ainsi constituer un premier pas vers l'engagement citoyen. Les structures de l'ESS forment ainsi des partenaires clés pour les collectivités, afin de développer des projets au service de l'intérêt général.

Les chiffres de la Métropole du Grand Paris en bref

L'ESS occupe une place structurante dans la Métropole du Grand Paris : elle rassemble 21 998 établissements employeurs et 321 341 emplois, soit 6,4 % des établissements et 7,2 % des emplois de l'ensemble de l'économie publique et privée du territoire.



Concernant les sources de données mobilisées, se référer à l'annexe 1.



21 998
établissements
employeurs ESS
soit 6,4 % des
établissements du
territoire



321 341
emplois de l'ESS
soit 7,2 % des emplois
du territoire

Une dynamique
positive

+ 12,8 %
d'emplois
dans l'ESS
entre 2016 et 2024

+ 6 180 emplois
augmentation du
nombre d'emplois de
l'ESS fin 2024 dans la
Métropole par rapport
à l'année précédente.



3 657 euros
salaire brut
moyen
dans l'ESS



55,4%
des établissements
ESS et
53,4% des
emplois ESS sont
concentrés à Paris.



Le secteur de l'action
sociale est le premier
employeur de l'ESS, avec
90 316 emplois,
soit 28,1% des emplois ESS



89,9 % des établissements et
74,8% des emplois sont
représentés par des associations,
qui constituent la principale
famille juridique de l'ESS

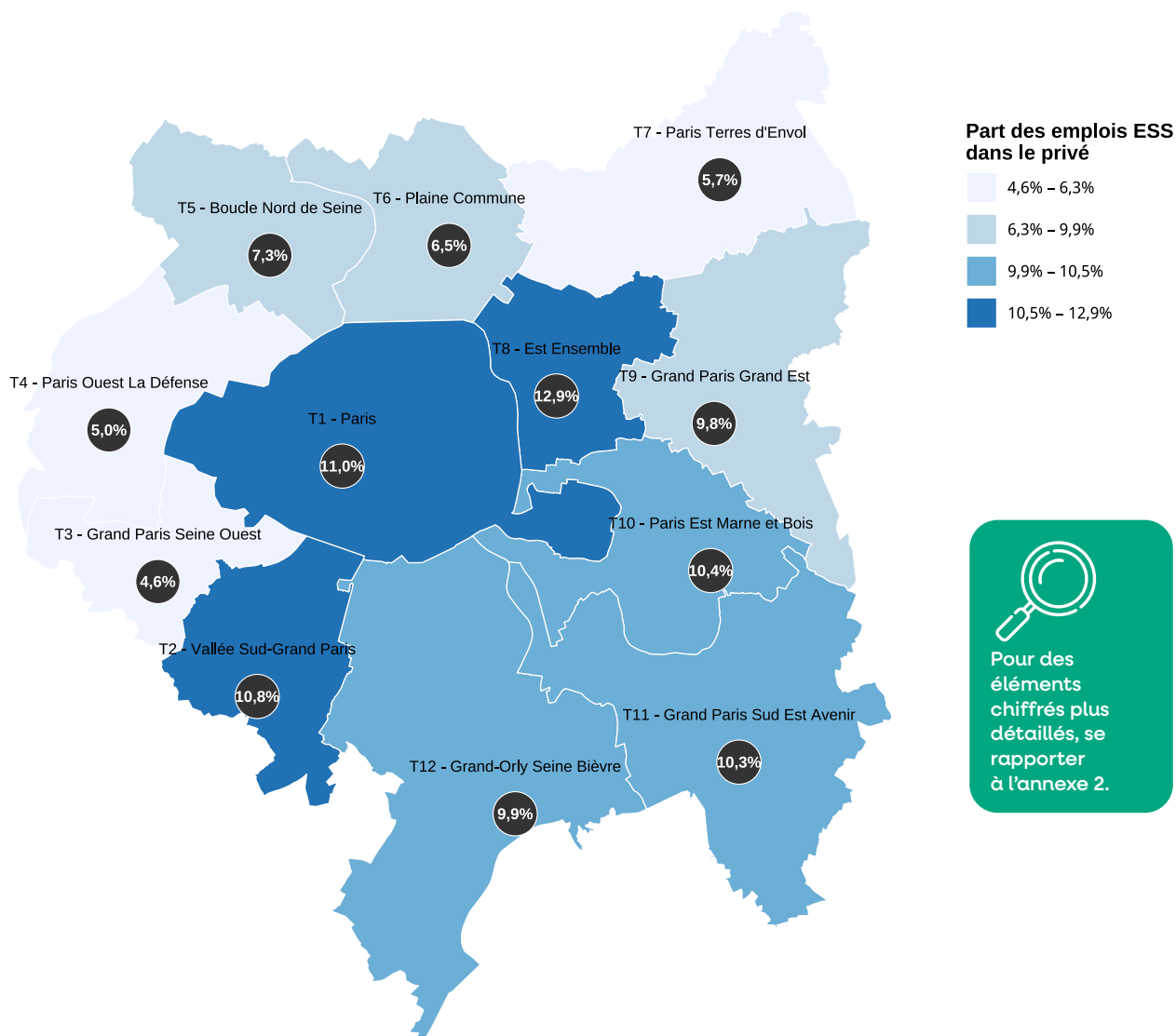
Caractéristiques de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris

Un poids important dans les établissements et l'emploi privés

L'économie sociale et solidaire sur le territoire de la Métropole du Grand Paris a un poids économique majeur par son nombre d'établissements et d'emplois. Bien que la concentration du monde économique dans le territoire masque relativement le poids de l'ESS, celui-ci rapporté au nombre d'habitants révèle une densité supérieure à celle observée à l'échelle nationale et régionale.

La Métropole regroupe ainsi près de 70 % des établissements et des emplois de l'ESS de la Région francilienne, répartis de façon hétérogène sur le territoire.

Part d'emplois de l'ESS dans le privé dans la Métropole du Grand Paris



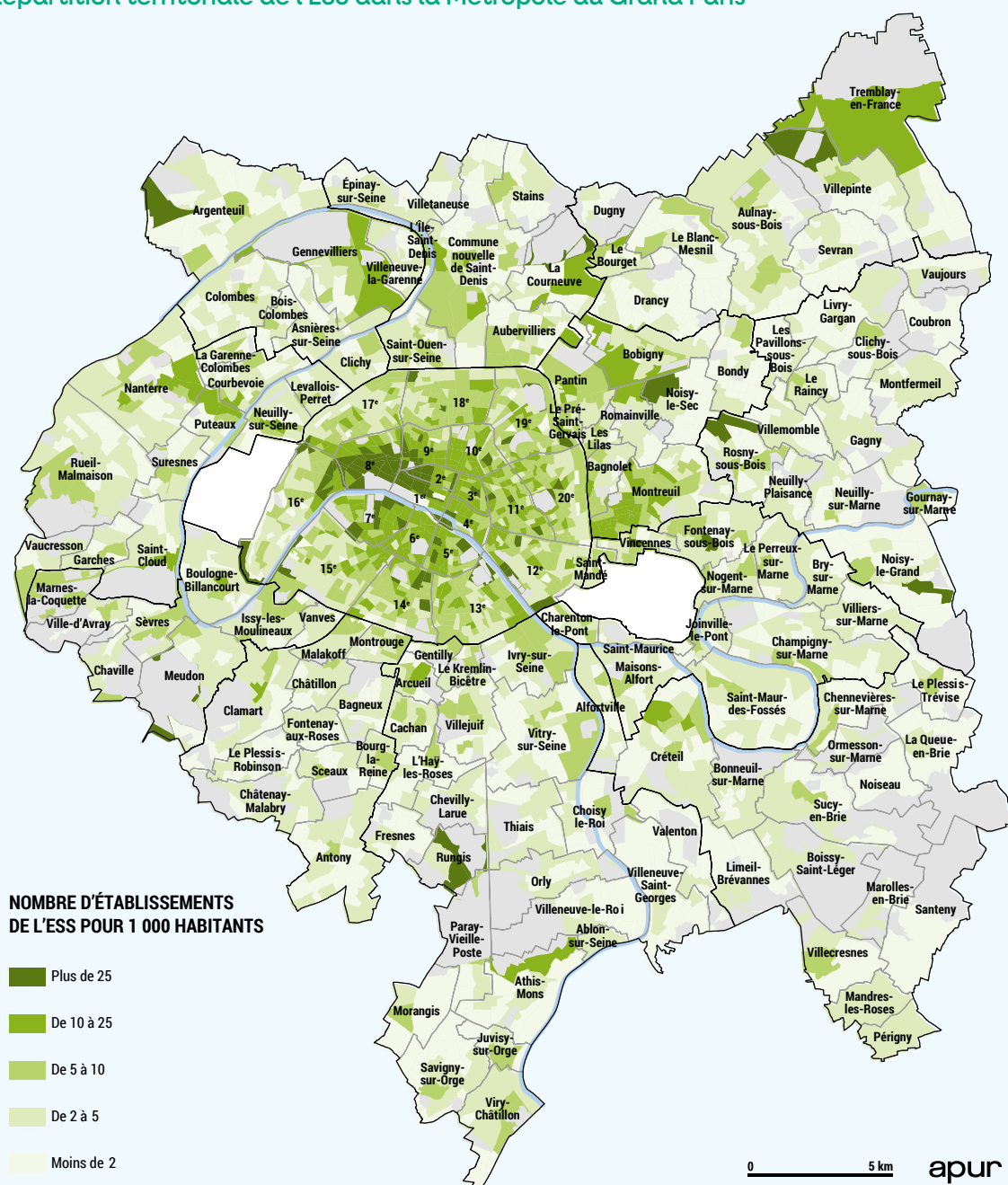
Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

FOCUS SUR L'ANALYSE DE LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS PAR L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)

En dehors de Paris, la présence de l'ESS est particulièrement dense au sein d'autres communes telles que Montreuil, Saint-Denis, Boulogne-Billancourt, Nanterre et Créteil.

L'examen des données communales et d'arrondissements révèle que les structures de l'ESS bénéficient d'une meilleure répartition sur le territoire métropolitain que l'ensemble des autres activités économiques. La géographie de l'ESS se caractérise également par une surreprésentation proportionnelle dans les territoires où les fragilités socio-économiques s'avèrent globalement les plus marquées.

Répartition territoriale de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris¹



¹ Source : « L'économie sociale et solidaire dans la Métropole du Grand Paris – État des lieux et préconisations », Apur, juillet 2026.

Menée en partenariat avec la Cress Ile-de-France, sa réalisation a donné lieu à un comité de suivi, réunissant la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, Paris Est Marne & Bois, la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), le Groupement d'intérêt économique (GIE) Paris Commerces, la Banque des territoires et la Cress Ile-de-France.

<https://www.apur.org/fr/economie-emploi/fabrication-economie-sociale-solidaire/economie-sociale-solidaire-metropole-grand-paris>

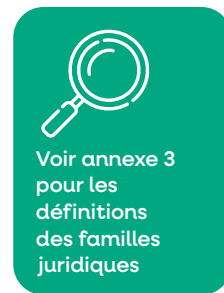
Une place prépondérante occupée par les associations

Parmi les familles juridiques de l'ESS, les associations employeuses ont une place prépondérante dans le paysage de l'ESS métropolitaine. Elles représentent 89,9 % des établissements et 74,8 % des emplois dans ce champ. L'emploi associatif constitue donc la principale composante de l'emploi de l'ESS au sein de la métropole, cette prédominance est particulièrement marquée dans les territoires du nord-est métropolitain. Fortement ancrées localement, elles sont le premier relais permettant de renforcer la cohésion sociale, d'animer la vie locale et d'offrir des services de proximité (aide sociale, accès à la culture, au sport, et à l'éducation). Les collectivités s'appuient sur l'ESS pour répondre rapidement aux besoins des habitants, que ce soit via des subventions, des conventions de partenariat ou des délégations de service public.

Les coopératives, quant à elles, comptent pour 5,1 % des établissements (une proportion nettement inférieure à la moyenne nationale de 11,6 %) et 8,4 % des emplois. Ces organisations peuvent être des partenaires privilégiés des territoires dans le développement économique et l'innovation, par exemple via la commande publique. En outre, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) en permettant à la collectivité d'entrer au capital (jusqu'à 50 %), offrent un cadre de co-pilotage démocratique associant usagers, salariés et acteurs publics. Elles sont idéales pour structurer des services d'intérêt collectif (santé, petite enfance, mobilité, alimentation) en associant ressources publiques et privées.

Acteurs historiques dans le domaine de la santé et de l'action sociale, les mutuelles sont des partenaires clés afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, d'organiser l'offre de santé de proximité et de co-construire des politiques locales de prévention.

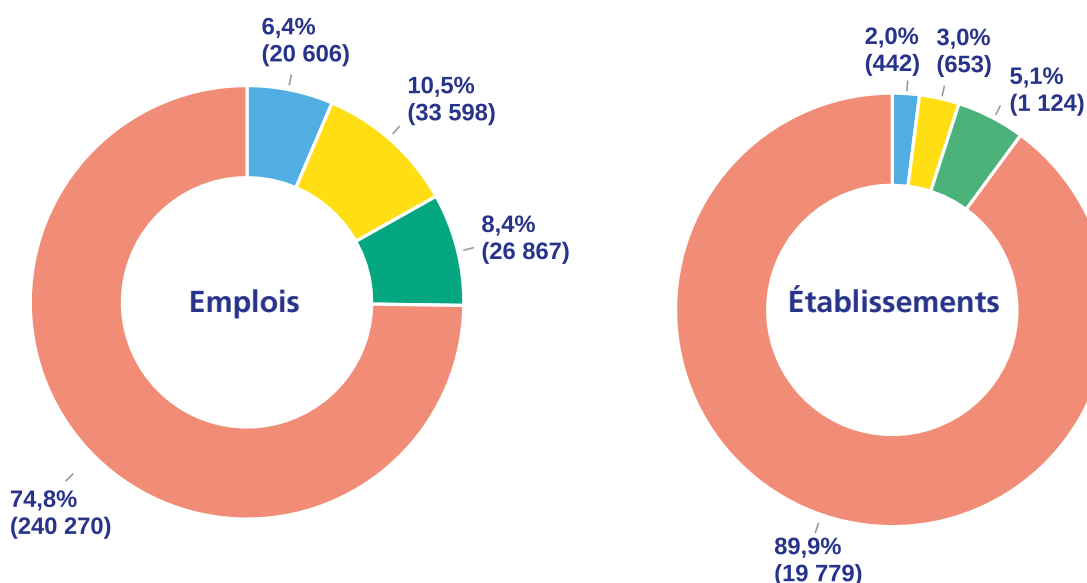
Bien que marginales en nombre d'établissements (3 % du total des établissements de l'ESS métropolitains), les fondations occupent une place significative dans l'emploi de l'ESS, représentant 10,5 % des effectifs ; ce poids s'explique par la taille importante de ces structures. Leur implantation est principalement concentrée dans les territoires de l'ouest de la Métropole, en particulier à Paris et à Paris Ouest La Défense. Les collectivités peuvent s'associer à des fondations pour co-financer différents projets, stimulant ainsi l'innovation sociale et l'économie locale, mais aussi la recherche et la solidarité.



Proportions des établissements et des emplois de l'ESS par famille juridique dans la Métropole du Grand Paris

Étiquettes : part en % et volume brut

Familles juridiques de l'ESS Associations Cooperatives Fondations Mutuelles



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

Répartition des établissements ESS par famille juridique et par EPT

T6 - Plaine Commune	93,7%	4,4%	0,6%	1,3%
T7 - Paris Terres d'Envol	92,2%	4,9%	1,1%	1,8%
T8 - Est Ensemble	91,6%	5,8%	0,9%	1,7%
T10 - Paris Est Marne et Bois	91,3%	6,1%	1,1%	1,5%
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	91,3%	6,1%	1,1%	1,6%
T9 - Grand Paris Grand Est	91,3%	6,6%	0,5%	1,7%
T3 - Grand Paris Seine Ouest	90,3%	5,3%	2,5%	1,9%
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	90,1%	6,7%	1,7%	1,5%
T5 - Boucle Nord de Seine	90,1%	6,2%	1,5%	2,3%
T1 - Paris	89,4%	4,4%	4,1%	2,1%
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	88,3%	6,6%	2,9%	2,1%
T4 - Paris Ouest La Défense	87,6%	6,4%	3,2%	2,8%
	Associations	Coopératives	Fondations	Mutuelles

Intensité relative par colonne



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

Société commerciale de l'ESS (SCESS)

Pour rappel, une société commerciale de l'ESS respecte dans les termes de ses statuts les principes de l'ESS : une gouvernance démocratique, des obligations de mise en réserve des bénéfices, l'impartageabilité des réserves et l'interdiction d'amortir ou de réduire le capital, tout en poursuivant à titre principal un objectif d'utilité sociale.

En 2024, la Région comptait 738 SCESS (en nombre d'entreprises), dont 619 installées dans la Métropole du Grand Paris. La ville de Paris concentre une grande partie de ces entreprises (359), suivi par le département de la Seine-Saint Denis qui en compte 95. La liste de Sociétés Commerciales de l'ESS, établie par le greffe du tribunal de commerce, ne fournit pas d'informations sur le nombre d'emplois ou d'établissements.

La CRESS IDF a mené une étude consistant à analyser les statuts publics des SCESS franciliennes à la lumière de quatre points de contrôle : la poursuite d'une utilité sociale, l'existence d'une gouvernance démocratique, la lucrativité limitée et la clause de reversement du boni de liquidation à une autre structure de l'ESS. Il en ressort que le statut de nombreuses SCESS est non conforme à l'un ou plusieurs de ces points de contrôle, souvent en raison d'un accompagnement juridique insuffisant. Ainsi, seulement 75 SCESS de la Métropole sont complètement conformes à ces critères.

L'action sociale : premier secteur pourvoyeur d'emplois ESS

Répartition des emplois ESS par secteurs d'activité

Le secteur de l'action sociale constitue le premier employeur de l'ESS au sein de la MGP. Porté par des structures d'envergure nationales et internationales telles que Médecins Sans Frontières, Action contre la faim, la Croix-Rouge et Emmaüs, parmi tant d'autres. Ce secteur représente 90 316 emplois de l'ESS.

Le secteur de l'enseignement arrive en deuxième position avec 51 809 emplois, répartis au sein de structures telles que l'Institut Catholique de Paris, l'Institut Supérieur de Gestion ou encore l'association Léonard da Vinci.

Le secteur de la santé occupe la troisième place avec 45 251 emplois. Il s'appuie à la fois sur de nombreux centres de santé de proximité et sur de grands établissements hospitaliers, tels que l'Hôpital Foch ou l'Hôpital Américain de Paris.

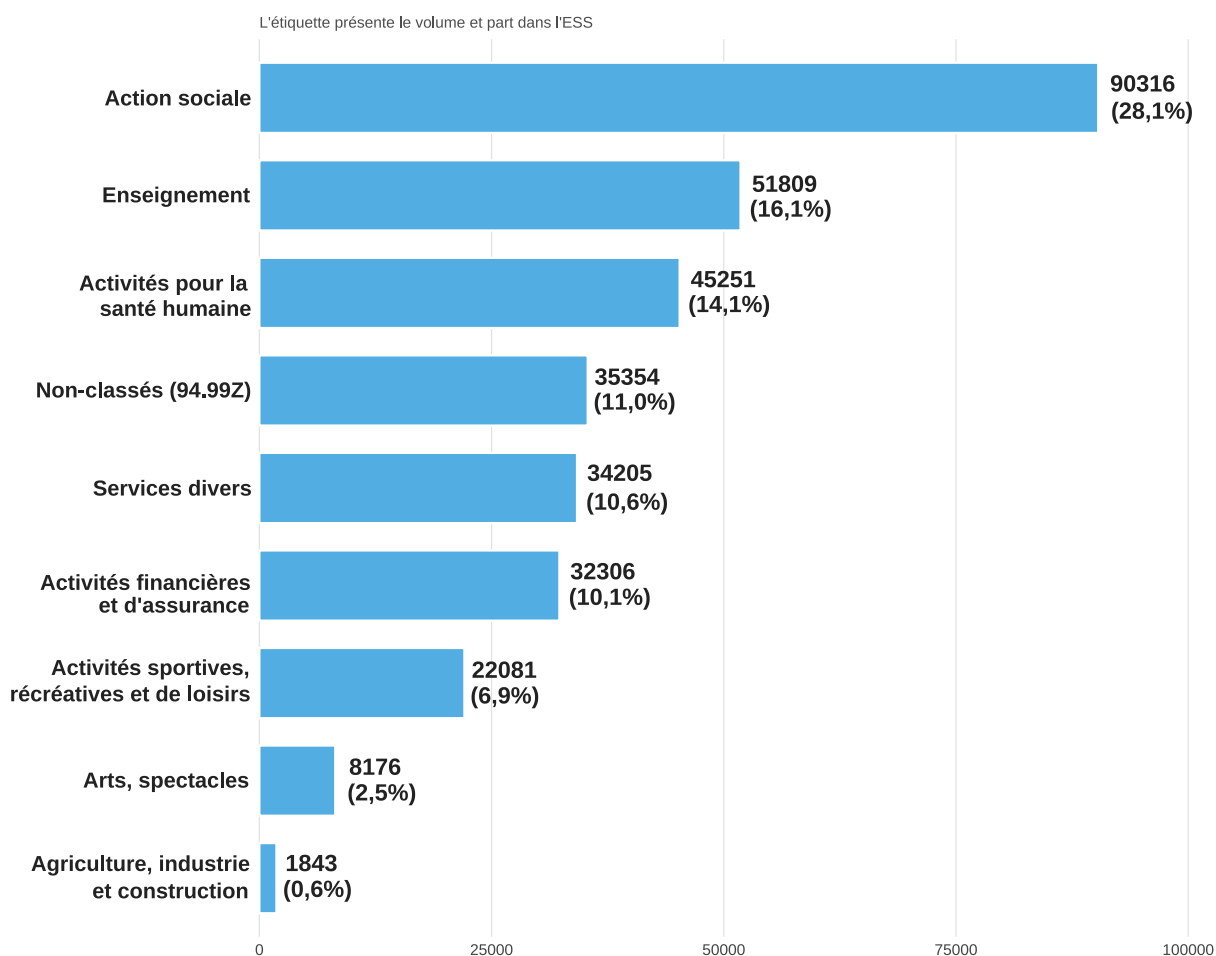
Le secteur des arts et du spectacle présente un nombre d'emplois relativement limité au regard du poids qu'il représente en nombre d'établissements. Cette situation s'explique notamment par le recours fréquent à des formes d'emploi spécifiques, la mutualisation des salariés entre plusieurs structures et la prédominance d'établissements de petite taille.

Parmi les structures emblématiques de ce secteur, figurent le Théâtre Musical de Paris, le Théâtre Firmin Gémier, l'Orchestre Prométhée et l'Orchestre national d'Île-de-France.



Voir annexe 4
pour les
définitions
des secteurs
d'activité

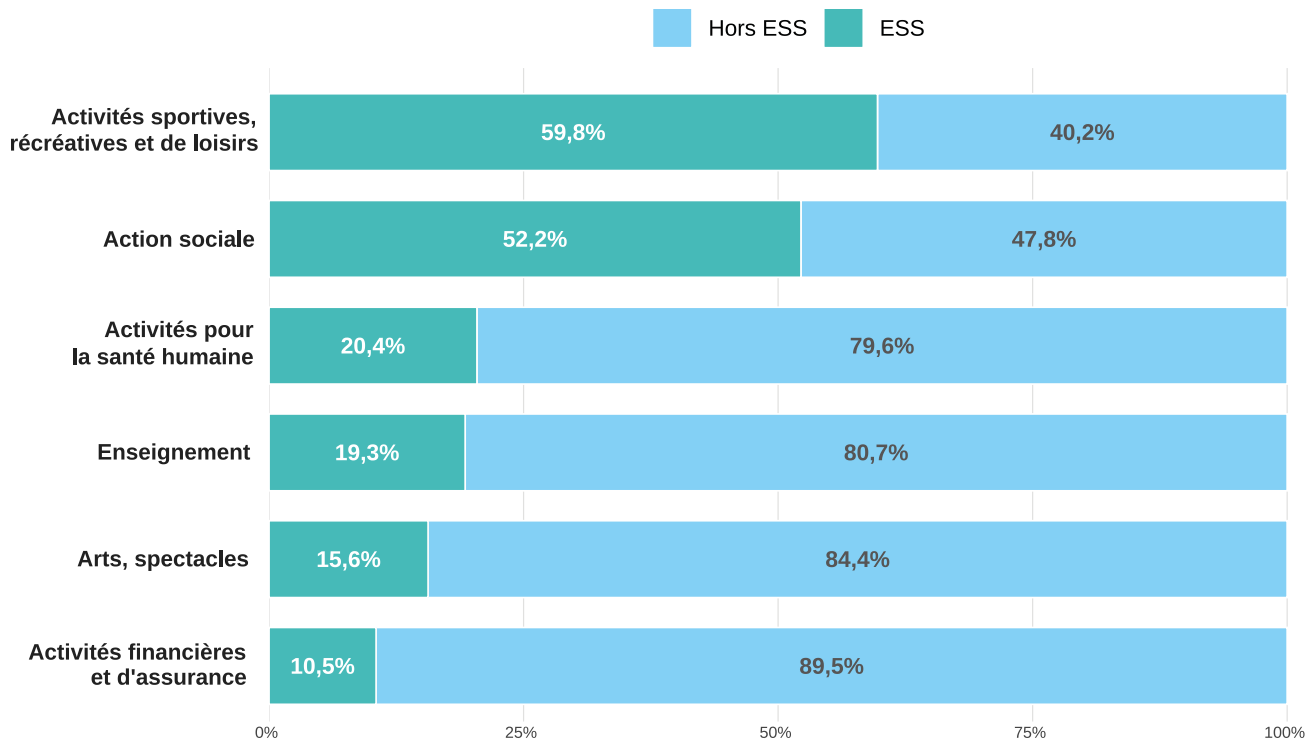
Nombre d'emplois de l'ESS par secteurs d'activité dans la MGP



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

L'ESS est à l'origine de 59,8 % des emplois dans le secteur des sports et loisirs et de 52,2 % des emplois dans le domaine de l'action sociale. En tenant compte des précautions mentionnées plus haut, l'ESS représente également une part non négligeable des emplois dans les secteurs de la santé (20,4 %) et de l'enseignement (19,3 %).

Proportion d'emplois de l'ESS dans l'ensemble de l'économie (privé et publique) par secteur d'activité dans la MGP.



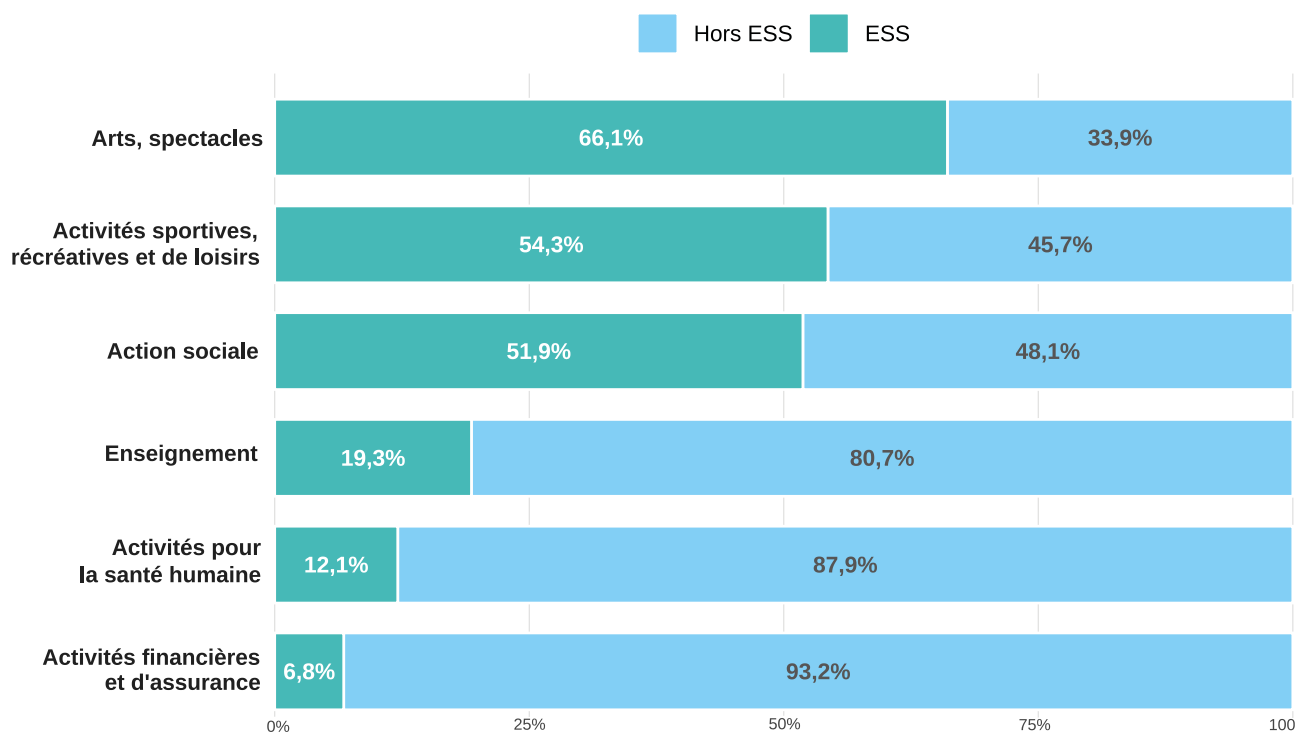
Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

Répartition des établissements ESS par secteurs d'activités

En nombre d'établissements, la catégorie la plus représentée regroupe 27 % des établissements ESS métropolitains, soit 6 017 structures. Cette catégorie, dite des « non classés » (voir annexe 4) rassemble des structures aux activités très diverses, notamment, dans les domaines de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique ou de l'animation de réseaux (fédérations, coordinations et tête de réseau, ayant vocation à fédérer d'autres structures). Elle englobe également une grande variété d'acteurs de proximité comme les centres sociaux associatifs, les maisons pour tous, les régies de quartier, ou les centres culturels, ainsi que des associations telles qu'Oxfam, Amnesty International, Greenpeace ou la Société Protectrice des Animaux.

Par ailleurs, l'ESS occupe une place particulièrement importante dans les secteurs des arts et du spectacle, des sports et des loisirs, et de l'action sociale, où elle représente une part significative des établissements. La part des établissements relevant de l'ESS doit être considérée avec prudence dans le secteur de l'enseignement, où les acteurs publics sont largement majoritaires, ainsi que dans celui de la santé, où la présence de nombreux médecins libéraux complexifie l'analyse et la comparaison des données.

Proportion d'établissements ESS dans l'ensemble de l'économie (privé et publique) par secteur d'activité dans la MGP



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

Des niveaux de salaires attractifs, mais qui cachent des écarts importants

Le salaire brut mensuel moyen dans l'ESS au sein de la métropole s'élève à 3 657 euros. Il est ainsi plus élevé qu'à l'échelle régionale (3 491 euros, soit +5 %) et nationale (2 953 euros, soit +24 %).

Par ailleurs, si l'ESS métropolitaine offre une rémunération attractive par rapport au reste du pays, elle reste en deçà de celle de l'économie privée hors ESS. Cet écart est particulièrement marqué dans la métropole, où le salaire moyen hors ESS surpasse celui de l'ESS de 29 % (soit près de 1 070 euros brut), un différentiel plus prononcé qu'au niveau national où l'économie privée classique reste également plus rémunératrice que l'ESS, mais avec un écart de 16 %.

Il convient de souligner que les salaires moyens masquent des disparités entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés, un écart qui est en général plus marqué dans le privé hors ESS. De plus, l'ESS se concentre principalement dans des secteurs moins rémunérateurs et davantage féminisés, ce qui tire les salaires moyens vers le bas.

Dans les territoires métropolitains, les salaires de l'ESS sont plus élevés à Paris et à Paris Ouest La Défense, tandis qu'ils s'écartent de la moyenne métropolitaine dans les territoires situés à l'est, où la part des cadres est moins importante.

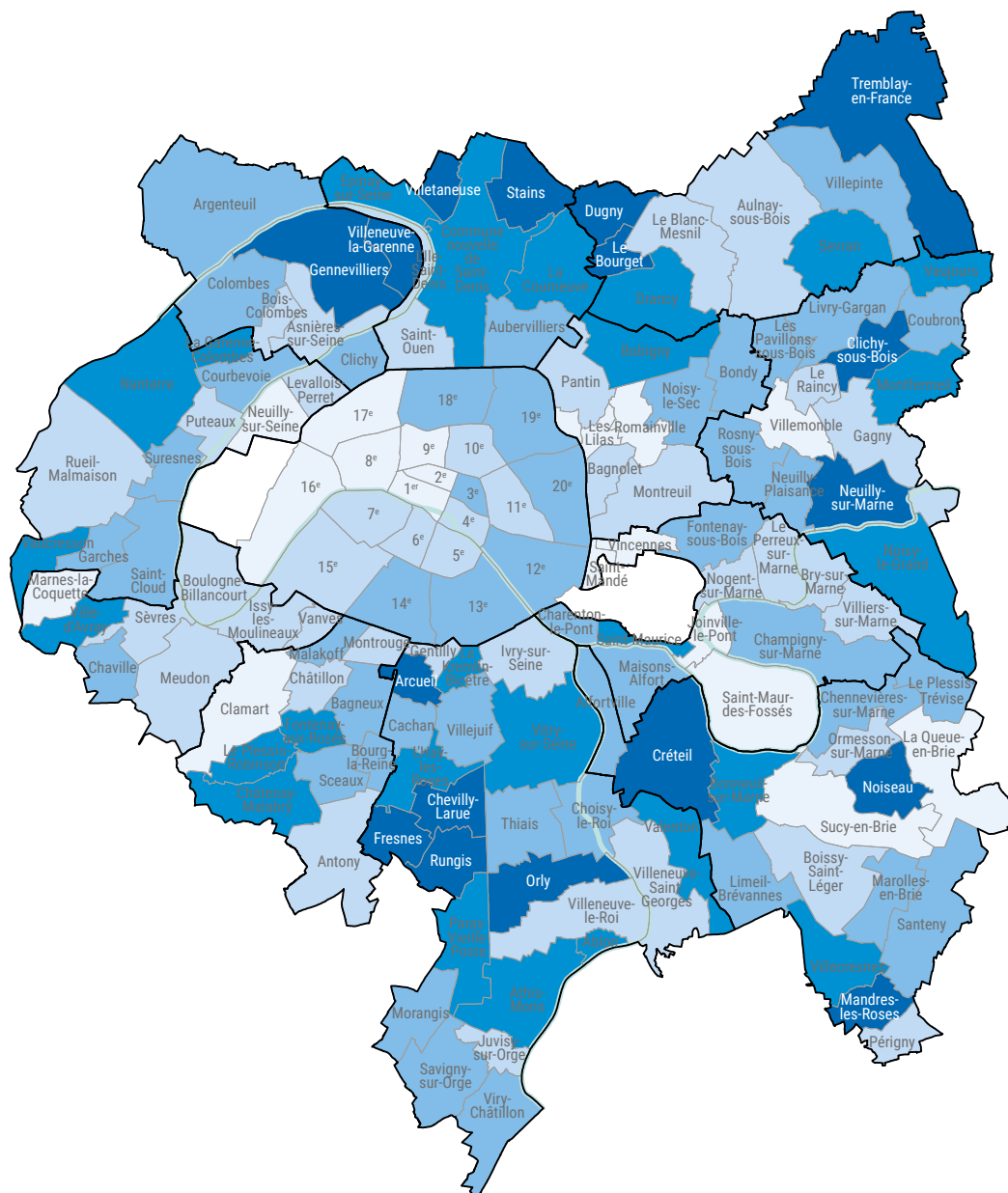
Des structures ESS principalement établies dans des lieux appartenant à des bailleurs privés

La CRESS a mené une étude en partenariat avec l'APUR sur la période 2025-2026. Cette étude inédite permet de mieux comprendre l'accès au foncier des acteurs de l'ESS dans la Métropole.

L'enseignement majeur qui ressort de cette étude réside dans la place structurelle du parc privé comme bailleurs de l'ESS. À l'échelle métropolitaine, près de sept établissements de l'ESS sur dix exercent leur activité dans des locaux ou sur des parcelles appartenant à des bailleurs privés, qu'il s'agisse de sociétés civiles immobilières (20 %), de personnes physiques (19 %) ou de copropriétés (10 %). Cette dynamique privée est d'ailleurs particulièrement marquée à Paris, Est Ensemble, Paris Est Marne et Bois ou encore à Grand Paris Seine Ouest, où la part de l'hébergement privé dépasse les 70%. Ainsi, l'accueil et le développement de l'ESS sur un territoire ne sont pas strictement conditionnés par la disponibilité d'un foncier public.

Toutefois, la maîtrise foncière publique joue un rôle d'hébergement déterminant pour plus d'un quart des établissements métropolitains (29 %). Cet effort public repose sur deux piliers complémentaires : le patrimoine des communes et des intercommunalités d'une part, et celui des bailleurs sociaux d'autre part. En dehors des communes, les bailleurs sociaux s'affirment ainsi comme des partenaires majeurs de l'ESS, accueillant près de 3 700 établissements au sein de la métropole. Leur rôle est particulièrement visible dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements parisiens, ainsi que dans des communes comme Gennevilliers, La Courneuve, Drancy ou Vitry-sur-Seine, où la part des structures de l'ESS logées par des bailleurs sociaux excède les 20 %. D'autres territoires, tels que Plaine Commune, Boucle Nord de Seine ou Paris Terres d'Envol, se distinguent quant à eux par une part d'établissements de l'ESS accueillis dans des locaux ou sur des parcelles publiques (notamment dans des locaux détenus par les communes) supérieure à la moyenne métropolitaine.

Structures de l'ESS accueillies dans des locaux appartenant à des acteurs publics²



Pour des données plus détaillées, se rapporter à l'annexe 5.

Part des structures de l'ESS accueillies dans des locaux appartenant à des acteurs publics (*)

- plus de 50%
- de 40 à 50%
- de 30 à 40%
- de 20 à 30%
- moins de 20%

(*) communes et EPCI, Etat et organisme public, organisme HLM et social, région et département, ville de Paris, ambassade et état étranger

Source : Sirene géolocalisée, ESS France, Trésor public, DGFiP, traitement Apur

² Source : « L'économie sociale et solidaire dans la Métropole du Grand Paris – État des lieux et préconisations », Apur, juillet 2026.

<https://www.apur.org/fr/economie-emploi/fabrication-economie-sociale-solidaire/economie-sociale-solidaire-metropole-grand-paris>

Une dynamique favorable au développement de l'ESS

Le nombre d'établissements de l'ESS est resté relativement stable entre 2016 et 2017, avec une légère baisse qui s'explique par les restructurations des mutuelles. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a pesé sur les structures de l'ESS, qui ont enregistré une baisse de 2,5 % du nombre d'établissements. Cette baisse pourrait s'expliquer par une adaptation insuffisante des mesures de soutien aux caractéristiques et aux modèles économiques propres à l'ESS.

Après la crise, un fort mouvement de reprise des activités a été observé en 2021 et 2022, avec une augmentation du nombre d'établissements de 3 % et 3,7 % respectivement. Cependant, dans un contexte de ralentissement économique, de forte inflation et d'augmentation des coûts des matières premières, le nombre d'établissements de l'ESS a stagné dans la Métropole en 2022 et 2024, tout comme dans l'économie privée classique.

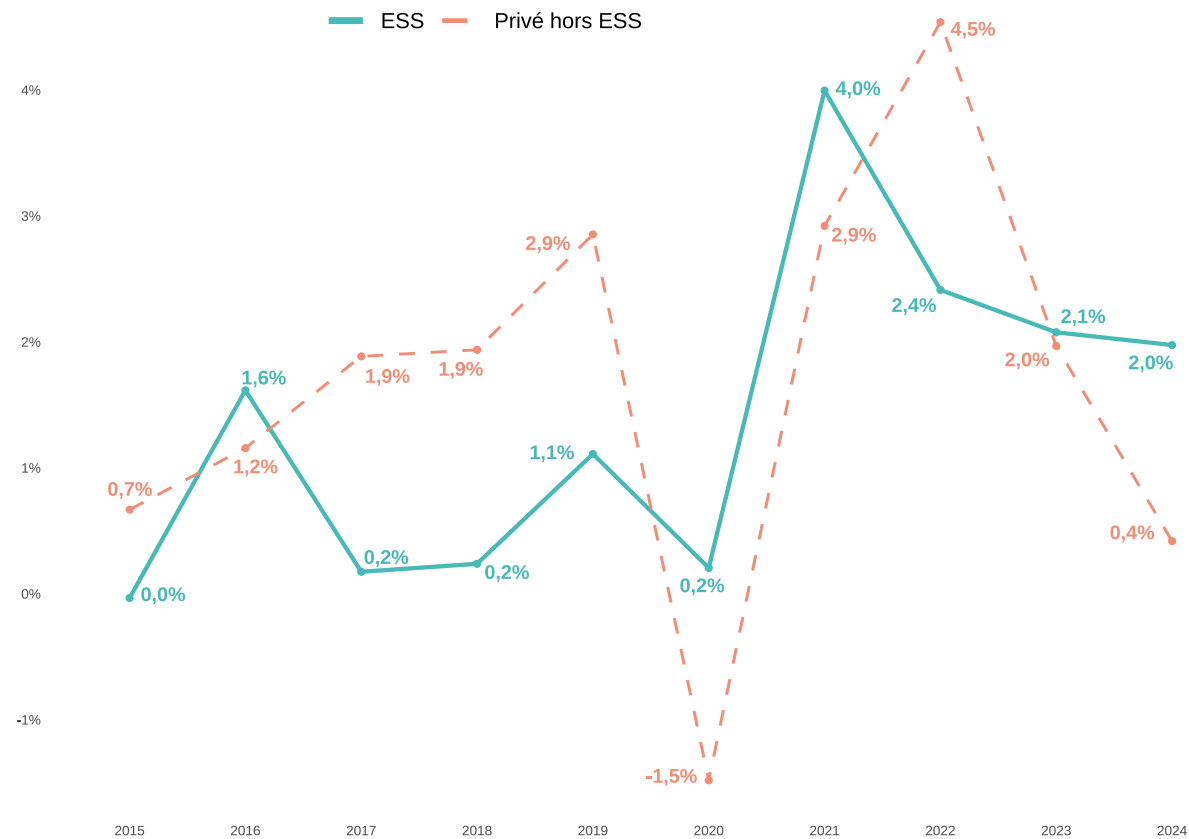
Évolution du nombre d'établissements employeurs depuis 2016 dans l'ESS et dans le privé hors ESS sur la Métropole du Grand Paris



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après ACOSS URSSAF 2016 - 2024.

Au niveau de l'emploi, la conjoncture est différente. En raison de son rôle dans des secteurs essentiels tels que l'action sociale et la santé, l'emploi dans l'ESS est resté stable pendant la crise sanitaire, tandis qu'une baisse de 1,5 % est observée dans le privé hors ESS. Sous l'effet de la reprise des activités, l'emploi a fortement progressé en 2021 (+4 %, contre 2,9 % dans le privé hors ESS) et a continué d'augmenter de façon plus modérée entre 2022 et 2024 malgré le contexte économique moins favorable. Le solde net d'emplois de l'ESS dans la Métropole de 180 emplois à la fin de 2024 par rapport à l'année précédente.

Évolution du nombre d'emplois depuis 2016 dans l'ESS et dans le privé hors ESS sur la Métropole du Grand Paris



Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après ACOSS URSSAF 2016 - 2024.

Entre 2016 et 2024, les évolutions de l'emploi dans l'ESS apparaissent contrastées selon les territoires. Alors que Grand Paris Sud Est Avenir enregistre une progression limitée (2,6 %), Plaine Commune connaît une croissance particulièrement soutenue (28 %). Ces écarts reflètent des dynamiques territoriales différenciées, qui peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs : la structure historique du tissu économique local, les formes juridiques majoritairement implantées, les secteurs d'activité représentés, mais également des évolutions socio-économiques propres à chaque territoire.

Évolution cumulée du nombre d'établissements et d'emplois de l'ESS entre 2016 et 2024 dans les EPT de la Métropole du Grand Paris

Territoire	Emplois	Établissements
Ville de Paris - T1	14,3 %	0,1 %
Vallée Sud Grand Paris - T2	17,8 %	- 1,5 %
Grand Paris Seine Ouest - T3	12,0 %	- 2,7 %
Paris Ouest La Défense - T4	7,0 %	0,8 %
Boucle Nord de Seine - T5	14,3 %	6,9 %
Plaine Commune - T6	28,4 %	17,2 %
Paris Terres d'Envol - T7	23,5 %	2,2 %
Est Ensemble - T8	11,1 %	12,2 %
Grand Paris - Grand Est - T9	17,5 %	6,9 %
Paris-Est-Marne et Bois - T10	5,3 %	1,8 %
Grand Paris Sud Est Avenir - T11	2,6 %	- 5,4 %
Grand-Orly Seine Bièvre - T12	4,0 %	4,6 %

Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après ACOSS URSSAF 2016 - 2024.

L'ESS dans les territoires : principales caractéristiques

Ville de Paris

La capitale concentre une part prépondérante de l'activité économique de la métropole, y compris en matière d'ESS : elle réunit 55,4 % des établissements et 53,4 % des emplois de l'ESS métropolitaine, affichant ainsi une proportion plus élevée d'établissements et d'emplois par habitant. Présente dans l'ensemble du territoire, l'ESS a une implantation plus affirmée dans les 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Malgré la forte densité du tissu économique privé classique, l'ESS représente 11 % de l'emploi privé et se distingue par une grande diversité sectorielle. Elle occupe notamment un rôle important dans le secteur de l'enseignement, où elle regroupe 22,9 % des établissements. La proportion de fondations y est particulièrement élevée (4,1 % des établissements).



12 177
établissements
employeurs
soit 6,7 % des
établissements privés
9 842 sièges



171 520
emplois de l'ESS
138 378
équivalents temps plein
soit 11 % de l'emploi privé

81,1 emplois
pour 1 000 habitants

14 emplois
en moyenne par
établissement
(8,2 dans le privé
hors ESS)



3 943 euros
salaire brut moyen
(4 824 euros dans le
privé hors ESS)

Vallée Sud-Grand Paris

Le territoire se distingue par la présence de grandes fondations, notamment au Plessis-Robinson et à Châtenay-Malabry, qui contribuent à hisser la taille moyenne des établissements de l'ESS à 17,6 emplois, un niveau dépassé uniquement par Paris Ouest La Défense. Dans les secteurs des arts, des spectacles, des sports et des loisirs, trois établissements sur quatre relèvent de l'ESS ; dans les activités financières et d'assurance, c'est le cas d'un établissement sur dix.



754
établissements
employeurs
soit 6,7 % des
établissements privés
555 sièges



13 293
emplois de l'ESS
10 764
équivalents temps plein
soit 10,8 % de l'emploi privé

32,3 emplois
pour 1 000 habitants

17,6 emplois
en moyenne par
établissement
(12,5 dans le privé
hors ESS)



3 376 euros
salaire brut moyen
(4 993 euros dans le
privé hors ESS)

Grand Paris Seine Ouest

Grand Paris Seine Ouest se distingue par une implantation marquée de l'ESS dans l'enseignement, secteur qui recouvre aussi bien les établissements privés non lucratifs que les structures d'enseignement culturel ou technique. Les établissements privés non lucratifs, majoritairement de statut associatif, couvrent plusieurs niveaux (primaire, secondaire, supérieur) et englobent les établissements catholiques, les établissements laïcs, les écoles à pédagogies alternatives (Montessori, etc.), les instituts d'enseignement supérieur, ainsi que les structures d'enseignement technique telles que les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis. Avec un établissement sur quatre et 30 % des emplois relevant de l'ESS dans ce secteur, le territoire affiche une densité notable par rapport à la moyenne métropolitaine.

Les emplois de l'ESS ont augmenté de 2,6% au quatrième trimestre de 2024 par rapport à 2023.



720
établissements
employeurs
soit 5,9 % des
établissements privés

555 sièges



9 709
emplois de l'ESS
7 128
équivalents temps plein
soit 4,6 % de l'emploi privé

30,6 emplois
pour 1 000 habitants

13,5 emplois
en moyenne par
établissement
(17,5 dans le privé
hors ESS)



3 363 euros
salaire brut moyen
(5 431 euros dans le
privé hors ESS)

Paris Ouest La Défense

Cet établissement public territorial concentre le plus grand nombre d'emplois de l'ESS de la Métropole après Paris. Il se distingue également par la taille moyenne de ses établissements, qui atteint 21,9 emplois par structure, soit le niveau le plus élevé du territoire métropolitain. Cette situation s'explique notamment par la présence de nombreux sièges d'organisations de l'ESS. Paris Ouest La Défense, constitue également un territoire privilégié d'implantation pour les fondations, dont le nombre a connu une forte progression depuis la crise sanitaire.

La présence de grandes fondations et d'hôpitaux associatifs de renom, comme l'hôpital Foch et l'hôpital Américain, confère à l'ESS une position exceptionnelle dans le secteur de la santé, où elle représente 45,4 % des emplois.

La prépondérance de l'ESS sur ce territoire s'illustre notamment à Nanterre, où les acteurs de l'ESS sont particulièrement présents.



1 219
établissements
employeurs
soit 4,9 % des
établissements privés

868 sièges



26 680
emplois de l'ESS
21 145
équivalents temps plein
soit 5 % de l'emploi privé

46,8 emplois
pour 1 000 habitants

21,9 emplois
en moyenne par
établissement
(21,6 dans le privé
hors ESS)



3 942 euros
salaire brut moyen
(5 798 euros dans le
privé hors ESS)

Boucle Nord de Seine

Cet établissement public territorial affiche la proportion d'emplois dans les coopératives la plus élevée de la Métropole, grâce à la présence de structures de grande taille telles qu'UP Coop. Il affiche par ailleurs la progression la plus soutenue du nombre d'établissements de l'ESS au dernier trimestre 2024 (+ 2,6 %) par rapport à 2023.

Dans les secteurs des arts, du spectacle, du sport et des loisirs, plus de trois emplois sur cinq relèvent de l'ESS.



748
établissements
employeurs
soit 5,5 % des
établissements privés
540 sièges



12 392
emplois de l'ESS
9 218
équivalents temps plein
soit 7,3 % de l'emploi privé

26,9 emplois
pour 1 000 habitants

16,6 emplois
en moyenne par
établissement
(12,2 dans le privé
hors ESS)



3 293 euros
salaire brut moyen
(4 395 euros dans le
privé hors ESS)

Plaine Commune

L'ESS occupe une place centrale dans le champ de l'action sociale sur ce territoire : elle concentre 63,6 % des établissements et 61,5 % des emplois du secteur. Cette présence est particulièrement marquée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le tissu associatif y est prédominant, les associations représentant 93,7 % des établissements de l'ESS, une proportion supérieure à la moyenne métropolitaine (89,9 %).

L'ESS est particulièrement concentrée à Saint-Denis. La commune rassemble 35 % des établissements de l'ESS de Plaine Commune, alors qu'elle ne regroupe que 27 % de l'ensemble des établissements employeurs (secteur privé et secteur public confondus) de ce même territoire.

La dynamique récente confirme la vitalité de l'ESS sur ce territoire : au quatrième trimestre 2024, le nombre d'établissements progresse de 1,4 % et l'emploi de 3,4 % par rapport à 2023. Sur une décennie, entre 2016 et 2024, l'emploi de l'ESS affiche une croissance cumulée de 28,4 % qui peut s'expliquer par les différentes politiques publiques de soutien à l'ESS mises en place sur le territoire.



841
établissements
employeurs
soit 5,8 % des
établissements privés
651 sièges



12 062
emplois de l'ESS
9 771
équivalents temps plein
soit 6,5 % de l'emploi privé

26,6 emplois
pour 1 000 habitants

14,3 emplois
en moyenne par
établissement
(12,6 dans le privé
hors ESS)

28,4 %
croissance cumulée
de l'emploi dans l'ESS
entre 2016 et 2024



3 125 euros
salaire brut moyen
(4 061 euros dans le
privé hors ESS)

Paris Terres d'Envol

Ce territoire présente la proportion de structures de l'ESS la plus faible de la Métropole, notamment en raison du poids économique de la plateforme aéroportuaire de Roissy. L'ESS joue néanmoins un rôle prépondérant dans le secteur de l'action sociale, où elle concentre 73 % des emplois du secteur. À l'instar de Plaine Commune, les associations y sont surreprésentées, constituant 92,2 % des établissements de l'ESS.

Paris Terres d'Envol est par ailleurs le seul EPT à avoir enregistré une légère baisse du nombre d'emplois dans l'ESS au dernier trimestre 2024 (- 0,6 %) par rapport à 2023, et ce, malgré une augmentation significative du nombre d'établissements de 2,2 %. Cette baisse doit être mise en perspective avec l'évolution soutenue de l'emploi dans l'ESS entre 2016 et 2024, qui s'élève à 23,5 %.



447
établissements
employeurs
soit 4,4 % des
établissements privés

326 sièges



7 351
emplois de l'ESS
5 533
équivalents temps plein
soit 5,7 % de l'emploi privé

19,2 emplois
pour 1 000 habitants

16,4 emplois
en moyenne par
établissement
(12,5 dans le privé
hors ESS)



2 724 euros
salaire brut moyen
(3 965 euros dans le
privé hors ESS)

Est Ensemble

Est Ensemble présente la part la plus élevée d'établissements et d'emplois dans l'ESS de la Métropole. Si les structures y sont de taille plus réduite, la densité d'emplois de l'ESS pour 1 000 habitants figure parmi les plus élevées, derrière Paris et Paris Ouest La Défense. Plus de trois établissements sur quatre dans les secteurs des arts, des spectacles, des sports et des loisirs relèvent de l'ESS, tout comme 67,3 % des établissements d'action sociale. En 2024, l'emploi et les établissements de l'ESS ont connu une hausse de 2,7 % par rapport à l'année précédente, dépassant ainsi la moyenne métropolitaine.

L'ESS occupe une place particulièrement importante à Montreuil. La commune concentre à elle seule 42 % des structures de l'ESS d'Est Ensemble, alors qu'elle ne rassemble que 31 % des établissements employeurs du territoire (secteur privé et public confondus).



1402
établissements
employeurs
soit 9,9 % des
établissements privés

1127 sièges



15 364
emplois de l'ESS
12 425
équivalents temps plein
soit 12,9 % de l'emploi privé

34,9 emplois
pour 1 000 habitants

11,2 emplois
en moyenne par
établissement
(8,3 dans le privé
hors ESS)



3 059 euros
salaire brut moyen
(3 578 euros dans le
privé hors ESS)

Grand Paris Grand Est

Le profil de cet EPT se rapproche de celui des territoires de la grande couronne, avec un caractère résidentiel marqué et un faible nombre de sièges sociaux, y compris dans l'ESS. La densité d'emplois de l'ESS pour 1 000 habitants y est la plus faible de la métropole. L'ESS joue toutefois un rôle important dans les services de proximité à la population : elle représente 65,1 % des emplois dans les secteurs des arts, spectacles, sports et loisirs, ainsi que 60,9 % des emplois dans l'action sociale.



606
établissements
employeurs
soit 5,8 % des
établissements privés

420 sièges



7 878
emplois de l'ESS

6 083
équivalents temps plein
soit 9,8 % de l'emploi privé

18,7 emplois
pour 1 000 habitants

13 emplois
en moyenne par
établissement
(4,3 dans le privé
hors ESS)



2 865 euros
salaire brut moyen
(3 091 euros dans le
privé hors ESS)

Paris-Est-Marne et Bois

À Paris Est Marne et Bois, le profil de l'ESS est dual : de grandes fondations coexistent avec un tissu d'établissements de taille inférieure à la moyenne métropolitaine, ce qui fait que la part de l'ESS dans l'emploi est plus modeste. L'enseignement est l'un des secteurs où l'ancrage de l'ESS est le plus visible, avec près d'un emploi sur quatre qui en relève.

Dans ce territoire, l'ESS est particulièrement présente à Fontenay-sous-Bois, où les établissements de l'ESS y sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des établissements employeurs du territoire.



1 138
établissements
employeurs
soit 7 % des
établissements privés

899 sièges



12 762
emplois de l'ESS

9 399
équivalents temps plein
soit 10,4 % de l'emploi privé

24,7 emplois
pour 1 000 habitants

11,2 emplois
en moyenne par
établissement
(7,3 dans le privé
hors ESS)



3 166 euros
salaire brut moyen
(3 879 euros dans le
privé hors ESS)

Grand Paris Sud Est Avenir

À Grand Paris Sud Est Avenir, l'ESS occupe une place significative dans le secteur des activités financières et d'assurance, où elle représente 14,3 % des établissements et 24,8 % des emplois, ce qui constitue la proportion la plus élevée de la métropole pour ce domaine. Cette forte présence se confirme également dans les secteurs des arts, des spectacles, des sports et des loisirs, où près de trois emplois sur quatre relèvent de l'ESS.

La dynamique de l'ESS est forte : les emplois ont augmenté de 2,6 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à 2023.

Les structures de l'ESS se concentrent majoritairement sur la commune de Créteil.



643
établissements
employeurs
soit 7,6 % des
établissements privés

899 sièges



8 760
emplois de l'ESS
6 409
équivalents temps plein
soit 10,3 % de l'emploi privé

26,9 emplois
pour 1 000 habitants

13,6 emplois
en moyenne par
établissement
(9,8 dans le privé
hors ESS)



2 861 euros
salaire brut moyen
(3 219 euros dans le
privé hors ESS)

Grand-Orly Seine Bièvre

La présence de structures de grande envergure, comme l'Institut Gustave-Roussy, confère à Grand Orly Seine Bièvre un volume d'emplois de l'ESS parmi les plus élevés de la Métropole, juste derrière Paris et Paris Ouest La Défense. Ce territoire se distingue également par la densité de son tissu coopératif : il compte le deuxième plus grand nombre d'établissements coopératifs de la Métropole, après Paris, et l'emploi coopératif représente 11,6 % de l'emploi de l'ESS dans l'EPT.

Au quatrième trimestre 2024, l'ESS a connu une hausse de 2,6 % du nombre d'emplois par rapport à la même période en 2023.



1 306
établissements
employeurs
soit 6,9 % des
établissements privés

939 sièges



23 300
emplois de l'ESS
18 490
équivalents temps plein
soit 9,9 % de l'emploi privé

31,9 emplois
pour 1 000 habitants

17,8 emplois
en moyenne par
établissement
(12 dans le privé
hors ESS)



3 393 euros
salaire brut moyen
(3 892 euros dans le
privé hors ESS)

Politiques publiques et ESS : quelle analyse sur les métropoles ?

Dans cette dernière partie, nous proposons d'examiner les politiques publiques mises en œuvre par la Métropole du Grand Paris en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Dans un premier temps, nous présenterons quelques éléments de contexte relatifs à la Métropole et aux actions qu'elle conduit dans ce domaine. Nous souhaitons préciser qu'il ne s'agit pas ici d'une démarche d'évaluation, mais plutôt d'un ensemble de constats établis à partir d'une analyse documentaire et d'échanges menés avec les services métropolitains. L'objectif est de proposer un regard extérieur porté par la CRESS sur les modalités de soutien à l'ESS, tout en offrant aux élu·es et aux agent·es des communes et des EPT des éléments de compréhension, des points de repère et des ressources utiles sur le sujet. Un tableau de synthèse est présenté à la fin de cette sous-partie.

Dans un second temps, nous nous intéresserons aux politiques de soutien à l'ESS développées par Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon. Cette mise en perspective vise à enrichir l'analyse en donnant à voir d'autres approches et modalités d'intervention. Fondée sur des ressources librement accessibles, elle n'a pas vocation à l'exhaustivité, mais permet de mettre en lumière quelques caractéristiques structurantes de ces politiques. Le choix de ces deux métropoles s'appuie notamment sur la place qu'y occupe l'ESS ainsi que sur la disponibilité d'une documentation suffisamment riche pour nourrir la comparaison.

Les politiques publiques en faveur de l'ESS à la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris : une collectivité qui s'inscrit dans un maillage territorial dense

La MGP s'inscrit dans un maillage de collectivités territoriales spécifique. En effet, sur le territoire qu'elle couvre, cinq niveaux de collectivités territoriales co-existent : la région, la métropole, les départements, les établissements publics territoriaux (EPT), ainsi que les villes. L'ESS étant transversale et multisectorielle, elle concerne ainsi l'ensemble de ces collectivités. Ces dernières agissent dans le cadre de leurs compétences, et peuvent soutenir le développement de l'ESS et de ses structures de différentes manières (subvention, commande publique, accès au foncier...).

Les compétences de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a été créée le 1^{er} janvier 2016. Ses missions et son organisation résultent de la loi MAPTAM³ de 2014 et de la loi NOTRe⁴ de 2015. Elle comprend 130 communes, et regroupe 12 territoires.

Deux niveaux d'intercommunalités co-existent ainsi pour les communes :

- Les EPT, qui sont des EPCI sans fiscalité propre et qui ont des compétences en matière de politique de la ville, de gestion de l'eau, des déchets, d'équipements culturels, sociaux et sportifs...
- Et celui de la MGP, regroupant ces EPT.

L'article L. 5219-1 du CGCT⁵ définit les objectifs de la MGP ainsi : « *La Métropole du Grand Paris est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national* ».

Les compétences de la MGP sont donc articulées autour de :

- L'aménagement de l'espace métropolitain
- Le **développement et l'aménagement économique, social et culturel**
- La politique locale de l'habitat
- La protection et mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à travers la stratégie d'économie circulaire et solidaire (ECS) s'inscrit plus précisément dans la compétence de développement économique de la MGP.

Métropole d'envergure internationale, ses compétences restent néanmoins limitées, au profit de celles détenues par les EPT et les communes. Ce constat est mis en avant par plusieurs rapports, notamment ceux de la Cour des comptes⁶ et du Sénat⁷. Cette limite apparaît notamment dans ses ressources propres puisque 94 % des dépenses de fonctionnement sont des reversements aux communes.⁸

Dans ce cadre, le développement de l'ESS apparaît principalement dans les compétences de la MGP sous l'angle du développement économique, en complémentarité des autres strates territoriales sur le sujet de l'économie circulaire et solidaire.

3 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

4 Nouvelle Organisation Territoriale de la République

5 Code général des collectivités territoriales

6 Source : Chambre régionale des comptes Ile de France, « *La Métropole du Grand Paris (MGP) (75), Exercices 2016 et suivants* », Rapport d'observations définitives et sa réponse, 2022.

7 Source : Sénat, Délégation aux collectivités territoriales. « *L'essentiel sur... le rapport d'information réformer la gouvernance du Grand Paris : une méthode, une grille de lecture, un calendrier* ». Rapport n°444 (2020-2021)

8 Source : Métropole du Grand Paris, « *Budget* ». URL : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/budget>. Consulté le 30 mai 2026.

Un soutien à l'ESS inscrit dans la stratégie à l'économie circulaire et solidaire (ECS)

La MGP mène depuis des années des actions favorables à l'ESS. À titre d'illustration, elle a ainsi noué des partenariats avec les têtes de réseaux de l'ESS : depuis 2019 avec la CRESS Île-de-France, mais également avec Les Canaux ou le REFER. Elle est également adhérente au RTEs (Réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire) depuis 2021. À partir de 2022, l'ESS, abordée conjointement avec l'économie circulaire, bénéficie d'un cadre dédié et d'une visibilité accrue : via la stratégie à l'économie circulaire et solidaire.

Le cadre posé par la stratégie à l'économie circulaire et solidaire (ECS)

À partir de 2022, et dans la continuité d'actions menées précédemment, la métropole a coconstruit avec les acteurs de l'ESS et les collectivités de son territoire une **stratégie à l'économie circulaire et solidaire (ECS)**. Ce document constitue aujourd'hui le principal cadre stratégique de la Métropole pour **le soutien et le développement de l'ESS**.

Plus précisément, l'adoption de la stratégie ECS a conduit à retenir 5 objectifs principaux : préserver les ressources et valoriser l'existant, développer de nouvelles filières économiques, offrir un cadre de vie et d'entreprendre attrayant, soutenir la coopération entre les acteurs et renforcer la résilience du territoire.

L'ensemble des actions s'inscrivent dans **5 orientations stratégiques**, permettant de prioriser les actions de la MGP. Si les deux premières orientations sont assez transversales (en interne à la MGP, et en appui aux communes), les orientations 3, 4 et 5 traduisent un choix en direction de **filières spécifiques** : construction circulaire, alimentation et bio-déchets, ainsi que les 3R (réparation, réemploi, reconditionnement). Le choix de ces 3 filières fixe ainsi le **périmètre d'intervention de la Métropole dans le cadre de sa stratégie d'ECS**, et est ainsi source d'opportunités pour les structures positionnées sur ces dernières.

Si le choix politique a été fait de regrouper ces deux sujets, l'économie circulaire et l'ESS, ces derniers ne sont néanmoins pas abordés de la même manière. En effet, **de nombreuses actions affichées dans la stratégie concernent uniquement l'économie circulaire** (sans lien explicite avec l'ESS). À l'inverse toutes les actions relatives à l'ESS ont nécessairement une dimension circulaire. Autrement dit, la dimension circulaire apparaît comme un prérequis pour les actions inscrites dans la stratégie, à la différence de l'ESS.

Sur ces sujets, la stratégie ECS a permis de **prioriser les actions de la métropole**, notamment via l'identification de trois filières prioritaires et de mener des actions concrètes : programme d'accompagnement et de sensibilisation des EPT et communes, ou encore financement direct en direction des structures de l'ESS (voir sous-partie suivante).

Bien que cette stratégie constitue un **acquis important**, certaines évolutions pourraient permettre à la Métropole du Grand Paris de renforcer son soutien au développement de l'ESS : via des réflexions sur la **gouvernance** de la stratégie, la manière de « **faire réseau** » avec les autres niveaux de collectivités, la mise en place d'un suivi et d'indicateurs permettant de suivre plus finement les actions de la MGP favorable à l'ESS, ou encore **l'actualisation de la feuille de route** de la stratégie – en donnant une place plus importante à l'ESS.

Ainsi, cette stratégie forme le **cadre de référence** des actions menées par le pôle en charge de sa mise en œuvre.

Orientations stratégiques de la stratégie ECS

- 1) Être exemplaire en matière d'ECS
- 2) Soutenir la transition circulaire et solidaire des communes et des territoires
- 3) Aménager sobrement et construire avec moins de matériaux neufs et carbonés
- 4) Renforcer la filière alimentaire locale et valoriser les déchets alimentaires
- 5) Favoriser la réparation, le réemploi et le reconditionnement pour allonger la durée de vie des biens

Les actions portées par le pôle ECS, favorables au développement de l'ESS

Au sein de la **Direction de l'Attractivité, du Développement de l'Économie et du Numérique**, ce pôle a comme principale mission d'appliquer les actions de la stratégie ECS :

- Via des **actions de promotion de l'ESS** auprès des collectivités du territoire métropolitain,
- Via des actions visant le développement des **achats socialement responsables**,
- Et via des **soutiens financiers** directs aux structures de l'ESS.

Promotion de l'ESS auprès des collectivités

Depuis 2019, la MGP a développé un partenariat avec la **CRESS Île-de-France**. Le partenariat s'est notamment matérialisé de deux manières :

- Un soutien aux **actions de sensibilisation sur l'ESS**, menées par la CRESS auprès d'agent.e.s et d'élu.e.s du territoire métropolitain.

Constats et objectif de l'action L'un des premiers enjeux consiste à comprendre ce qu'est réellement l'ESS. En effet, l'ESS peut être perçue comme une « notion floue », tant elle recouvre des structures d'une grande diversité. Pour lever ce frein et permettre aux collectivités de mener des actions favorables à son développement, la CRESS propose des sensibilisations à destination des collectivités.

Mise en œuvre Ces sensibilisations d'une demi-journée, qui reçoivent également un soutien financier de la Région Île-de-France, permettent d'avoir un premier niveau de connaissance sur l'ESS, mais également d'aborder des leviers d'actions concrets à la disposition des collectivités pour développer l'ESS sur leur territoire. La MGP intervient également aux côtés de la CRESS lors de ces sensibilisations, afin d'aborder le sujet de l'économie circulaire.

- Une co-organisation aux côtés de la MGP des **trophées métropolitains de l'Économie Circulaire et Solidaire**.

Constats et objectif de l'action De nombreux projets ancrés territorialement sont le fruit d'une collaboration entre collectivités et structures de l'ESS qui s'associent au service de l'intérêt général. Les trophées de l'économie circulaire et solidaire visent ainsi à mettre en lumière ces collaborations dans l'idée qu'elles puissent inspirer d'autres acteurs, et *in fine* permettre un essaimage adapté à chaque territoire.

Mise en œuvre Organisés annuellement depuis 2023, les trophées mettent en valeur des projets autour de 4 catégories (dans l'esprit de la stratégie ECS) : deuxième vie des objets, achats publics, alimentation et biodéchets, bâtiment et aménagement. La CRESS apporte son appui à la MGP dans l'organisation de cette action. La remise des Trophées est organisée lors de l'évènement *Grand Paris Circulaire*.

Focus sur l'édition 2025 des trophées de l'économie circulaire et solidaire L'édition 2025 des trophées, remis lors de la 9ème édition du Grand Paris Circulaire, a permis de valoriser 11 projets co-portés par des collectivités et des acteurs de l'ESS. Parmi les projets lauréats, il est notamment possible de citer :

- **Sur la précarité alimentaire étudiante** : La Ville de Sceaux et l'association COP1 ont mené un projet visant la création d'un lieu dédié à la solidarité alimentaire pour les étudiants et étudiantes
- **Sur des enjeux de mobilité durable et inclusive** : La Ville d'Orly et La Recyclette du 9-4 (ACI – atelier chantier d'insertion) ont noué un partenariat, permettant à l'ACI de proposer la vente de vélos issus du réemploi, l'électrification et la réparation de cycles à prix solidaires, l'accompagnement à la pratique du vélo, ainsi que le développement d'une offre gratuite à destination de bénéficiaires du RSA (avec le soutien du Département du Val-de-Marne)
- **Sur l'enjeu de développer des achats socialement et écologiquement responsables** : La Ville de Paris a lancé un marché de fourniture de mobiliers de bureau reconditionnés, attribué à un groupement d'acteurs de l'ESS (Adopte un bureau, Emmaüs Alternatives et Atelier Emmaüs)



À noter : ce format se fait en partenariat avec la MGP sur son territoire, et est complémentaire à d'autres formats proposés par la CRESS à l'échelle francilienne, tels que le webinaire mensuel « l'Indispensable de l'ESS », ou les rencontres du Club des collectivités de l'ESS.

Développement des achats socialement responsables sur le territoire métropolitain

En France, la **commande publique** représente environ 8 % du PIB⁹. La **promotion d'achats publics socialement et écologiquement responsables** forme ainsi un levier majeur pour une transition écologique prenant en compte les enjeux sociaux. Dans ce sens, la loi Climat et Résilience (publiée en août 2021) prévoit à compter d'août 2026 l'intégration de considérations environnementales dans l'ensemble des marchés de la commande publique, ainsi que l'intégration de considérations sociales pour les marchés dépassant les seuils européens. Le Plan national pour les achats durables (PNAD) a ainsi été établi afin d'accompagner et de promouvoir le développement des achats socialement et écologiquement responsables, via une série d'actions opérationnelles. Il fixait de plus les objectifs suivants à fin 2025 : 100 % des contrats de la commande publique avec au moins une considération environnementale et 30 % ayant une considération sociale.

Dans ce contexte, les acteurs publics peuvent faire appel aux structures de l'ESS afin de **développer leurs achats socialement responsables**. Parmi ces acteurs, les collectivités sont également des agents économiques réalisant des achats, qu'elles peuvent flécher via différents leviers juridiques en direction des acteurs de l'ESS. Ces leviers juridiques peuvent prendre différentes formes : clauses sociales et environnementales, marchés réservés, gré à gré, allotissement...

Depuis 2019, la MGP a fortement investi ce sujet, qu'elle porte en direction des Villes et EPT du territoire, mais également en direction des structures ESS. Cet engagement se traduit opérationnellement via différents canaux :

- Des **webinaires de formation**, à destination des communes et de structures de l'ESS. La CRESS a pu intervenir en appui auprès de la MGP sur des webinaires à destination des acheteurs des collectivités, notamment concernant le cycle « Préconisations de vos fournisseurs », sur le mobilier reconditionné, le matériel informatique reconditionné, ou encore les équipements professionnels et électroménagers reconditionnés.
- Des **documents de valorisation d'acteurs de l'ESS** : notamment via des annuaires thématiques, co-produits avec Les Canaux. Les acheteurs des collectivités peuvent ainsi s'appuyer sur ces derniers pour connaître et se rapprocher de structures ESS actives sur leur territoire.
- La Métropole travaille directement sur la question de l'achat public responsable pour le compte des communes et peut opérer des **accompagnements individuels**. Depuis le début du programme, 6 collectivités ont ainsi été accompagnées à titre individuel.
- La MGP soutient également financièrement l'association Les Canaux, pour son dispositif **La Fabrique des Marchés responsables**. Ce dernier s'adresse aux « entreprises locales engagées », dont une majorité de structures fait partie de l'ESS. Ce dispositif permet un accompagnement à la réponse aux marchés publics, via un diagnostic flash de la stratégie commerciale de la structure, des formations collectives, des relais ciblés de marchés publics ou encore une hotline d'appui pour répondre à des marchés.

En œuvrant à la fois sur l'appui et la formation des Villes et EPT, ainsi que sur l'accompagnement des structures de l'ESS à la réponse aux marchés publics, la MGP fait office **d'intermédiaire permettant le développement des achats publics socialement responsables**. Le positionnement de la MGP sur ce sujet est intéressant, notamment car son périmètre permet de sensibiliser et de fédérer largement. Une piste à creuser pour la MGP serait l'adoption d'un **SPASER métropolitain**, à l'instar de ce qu'ont pu faire d'autres métropoles (voir le chapitre 2 de cette partie). Ce document permet la structuration d'une démarche d'achats responsables.

Les webinaires
de formation



Les documents
de valorisation



⁹ Source : Vie publique, « La commande publique : un levier efficace de politique publique ? », URL : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/297954-la-commande-publique-un-levier-efficace-de-politiques-publiques>. Consulté le 25 août 2026.

Soutiens financiers directs aux structures de l'ESS

Il convient tout d'abord de souligner que le soutien financier apporté par la Métropole du Grand Paris aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ne se limite pas au seul périmètre du pôle Économie circulaire et solidaire (ECS). En effet, plusieurs directions métropolitaines contribuent également au financement d'acteurs de l'ESS, notamment à travers l'attribution de subventions aux associations relevant de leurs champs d'intervention respectifs.

S'il n'a pas été possible, dans le cadre de cette étude, de reconstituer le montant global de ces soutiens financiers, il importe de rappeler que ces financements constituent un levier essentiel de développement pour les structures de l'ESS. Les éléments présentés ci-après concernent donc exclusivement les dispositifs et financements portés par le pôle ECS.

L'action de la Métropole en faveur du développement de l'ESS s'est initialement construite autour d'un appui auprès des Villes et EPT de son territoire. Néanmoins, depuis 2024, la MGP a ouvert la possibilité de **financer directement des structures de l'ESS** (les associations) pour des projets de lieux innovants portés en binômes avec une ville ou un EPT. Ce financement concerne des projets autour des **trois filières clés** de la stratégie ECS. Ce sont ainsi pour le moment **9 projets** qui ont été financés, pour un montant total de **911 021€**¹⁰ (financements octroyés mais non encore payés, sous réserve de réalisation des projets). Ces financements ont pu concerner des projets comme des centres de réemploi de matériaux de BTP, le soutien au Village du réemploi solidaire, ou encore du reconditionnement d'électroménager. Financés via le Fonds Innover dans la Ville, ces projets doivent répondre à différentes conditions : démontrer leur caractère innovant, leur utilité locale dans le territoire d'implantation, leur viabilité économique...¹¹

Il est probable que la contribution financière de la Métropole du Grand Paris au développement de l'ESS, dans le cadre du programme ECS, soit supérieure aux montants et au nombre de projets recensés ci-dessus. En effet, en l'absence d'outils de suivi et d'indicateurs spécifiquement dédiés à l'ESS, la Métropole ne dispose pas, à ce jour, d'une vision consolidée des financements attribués aux collectivités pour la mise en œuvre de projets relevant de ce champ sur leur territoire. Seuls les projets explicitement co-portés par une collectivité et une structure de l'ESS peuvent actuellement être identifiés et suivis.

Il serait intéressant de disposer d'outils de suivi afin d'obtenir une meilleure vision du soutien réel de la MGP au développement de l'ESS dans le cadre du programme ECS.

¹⁰ Source : Echanges avec le service ECS de la MGP, mai 2026.

¹¹ Source : Métropole du Grand Paris, « Complément au règlement du Fonds "Innover dans la Ville", Binôme association / commune ou EPT pour des projets de lieux innovants ». URL: https://metropolegrandparis.fr/sites/default/files/media/document/FondsIDLVL_CplmtReglement_Bin%C3%B4me_Collectivit%C3%A9Asso.pdf. Consulté le 30 mai 2026.

Exemple d'un projet soutenu par la MGP : le Village du réemploi solidaire (ou la Venelle) à Montreuil

Au sein de la ZAC de la Fraternité à Montreuil (93), l'occupation des pieds d'immeuble a été confiée via un appel à projets à un **collectif d'associations** couvrant un spectre très large de secteurs du réemploi (Atelier R-ARE, La Collecterie, Neptune, Envie Trappes, la Recyclerie sportive, La ressourcerie du spectacle, Emmaüs Coup de Main et Emmaüs Défi et le REFER).

Le projet du village du réemploi solidaire se déploie ainsi tout au long d'une venelle, dans un projet immobilier et architectural plus large, **sur une surface de 1 800 m² avec 11 locaux**. Il comprend les espaces suivants : des espaces dédiés à la vente de produits de seconde main, un café culturel (proposant également des ateliers, événements...), des espaces pour des ateliers de sensibilisation aux enjeux du réemploi, recyclage, upcycling, réparation...

Ce projet est ainsi intéressant à différents niveaux :

- L'implication des structures ESS dans une **démarche collective** concernant le foncier, menée 6 ans avant l'ouverture des boutiques
- Un **montage juridique et financier** complexe permis notamment via un accompagnement du DLA (dispositif local d'accompagnement) auprès des structures
- Un **soutien de la Ville de Montreuil**, pour structurer l'opération et permettre un prix d'achat des surfaces auprès du promoteur en dessous du marché, ainsi que **d'Est Ensemble** pour le soutien financier aux associations ainsi que la garantie de 50 % du prêt de la banque des territoires
- Une réelle réflexion portée au niveau de la **gouvernance** (société de gestion du village du réemploi, association du village)

Soutien de la MGP aux structures de l'ESS sur le sujet du foncier

Dans le cadre des actions portées par le pôle ECS, le soutien au foncier des structures de l'ESS passe par le dispositif « **Aide à l'immobilier d'entreprise innovant** ». Les associations (ainsi que TPE et PME) sont éligibles à ce dernier. Les projets éligibles ont un périmètre délimité : cela concerne les **centres de réemploi de matériaux de construction ou des centres de production de terres végétales recyclées**.

La formalisation d'une stratégie ECS à la MGP témoigne ainsi **d'un portage politique favorable à l'ESS, et a permis de bénéficier de moyens dédiés pour son développement**. Par ailleurs, l'ESS étant multisectorielle, elle est également abordée et soutenue via d'autres politiques publiques de la MGP.

Le soutien à l'ESS : opportunité de développement pour les autres politiques publiques de la MGP

Par son caractère transversal et multisectoriel, l'ESS est également mobilisée au sein **d'autres politiques publiques métropolitaines**, au-delà de la seule stratégie ECS. À ce titre, la Métropole du Grand Paris contribue au développement de l'ESS à travers différents champs d'intervention, même si ces contributions ne font pas nécessairement l'objet d'un suivi ou d'une valorisation spécifique.

Une identification plus systématique de ces actions supposerait un travail de recensement conduit en lien étroit avec les différentes directions et services concernés. Au-delà de la mise en visibilité des initiatives déjà existantes, un renforcement de la sensibilisation des élu-es et des agent-es impliqué-es dans ces politiques publiques pourrait favoriser une meilleure prise en compte de l'ESS et contribuer à son développement à une échelle plus large au sein de l'action métropolitaine.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les éléments présentés ci-après illustrent néanmoins la manière dont l'ESS s'inscrit déjà dans plusieurs politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris.

En premier lieu, le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**, permet de soutenir via des subventions d'investissement des projets portés par les communes ou EPT, et relevant des compétences de la Métropole. Il s'agit du fonds d'intervention métropolitain disposant de l'enveloppe financière la plus importante. En 2024, ce sont ainsi 39 millions d'euros qui ont été attribués à 186 projets¹². Le règlement du FIM fixe huit thématiques prioritaires, parmi lesquelles figure **l'économie sociale et solidaire**.¹³ Les éléments fournis à ce jour ne permettent néanmoins pas de retracer les fonds affectés à l'ESS au sein de l'enveloppe du FIM. L'engagement en faveur de l'ESS transparaissait également dans la convention entre la Banque des Territoires et la MGP signée en 2021 (dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts), dans laquelle les deux partenaires s'engageaient à développer des investissements en faveur de l'ESS via le FIM.¹⁴

Au sein de la **Direction de l'Attractivité, du Développement, de l'Économie et du Numérique**, d'autres services et pôles mènent également des actions favorables à l'ESS.

- C'est notamment le cas du pôle culture et tiers-lieux, qui porte le **programme métropolitain de développement des tiers-lieux**. Ce dernier permet d'accompagner les communes dans leurs projets de tiers-lieux, aussi bien via du financement que via l'expertise de la MGP et de ses partenaires. Les projets présentés associent souvent des acteurs de l'ESS. Il est possible de retracer le soutien financier apporté par la MGP lorsque le projet est co-porté par la collectivité et un acteur de l'ESS. Depuis 2024, la MGP a ainsi financé (via le fonds Innover dans la Ville) **13 projets** portés en binôme, pour un total de **1 934 729€**.



12 Source : Métropole du Grand Paris, « *Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)* », URL : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/fonds-dinvestissement-metropolitain-fim#:~:text=Depuis%202016%2C%201%20624%20projets,83%20communes%20et%206%20EPT..> Consulté le 3 juin 2026.

13 Source : Métropole du Grand Paris, « *Règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)* », Juillet 2025.

14 Source : Métropole du Grand Paris, « *Plan de Relance : la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris renouvellent leur partenariat pour 3 ans* », 19 juillet 2021. URL : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/actualites/plan-de-relance-la-banque-des-territoires-et-la-metropole-du-grand-paris-renouvellent>. Consulté le 3 juin 2026.

Retour sur une bonne pratique du programme métropolitain de développement des tiers-lieux : le « comité d'experts »

Le « comité d'experts », organisé à l'initiative de la MGP dans le cadre du programme métropolitain de développement des tiers-lieux se réunit régulièrement, afin d'étudier les projets de tiers-lieux, et de faire bénéficier à ces derniers l'expertise des partenaires réunis. Parmi les partenaires associés, il est possible de citer : Consortium Ile de France Tiers-Lieux (A + c'est mieux, Actes If, les Makers IDF et le Collectif des Tiers-Lieux), l'Institut Paris Région, l'Apur, la CRESS, Les Canaux, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ADEME...

Au cours de ce temps, les collectivités et porteurs de projets à l'initiative du tiers-lieu présentent leur projet et expriment leurs besoins au comité. Ce temps est l'occasion pour l'ensemble des partenaires de contribuer à l'amélioration du projet en formulant des recommandations destinées à en renforcer la qualité et l'impact. La MGP se positionne ainsi à la fois comme facilitateur et financeur de tiers-lieux, en s'appuyant pour cela sur l'ensemble des partenaires de l'écosystème francilien.

- Le **programme Centres-Villes Vivants** porté par la MGP a quant à lui pour objectif de redynamiser les centres-villes en soutenant le commerce de proximité. Outre un accompagnement technique de la MGP, le FIMACS (fonds d'intervention métropolitain pour soutenir les actions locales en faveur du commerce, des services et de l'attractivité) a permis d'apporter un soutien financier à des projets territoriaux, dont des projets ESS. Depuis son lancement, ce sont ainsi **8 villes** qui ont été soutenues sur des sujets ESS, pour un montant total de **289 796€** (montants des subventions accordées, sous réserve de réalisation des actions). Parmi les projets soutenus, il est ainsi possible de citer :
 - La **mise en place d'un café solidaire**,
 - La **réalisation d'une étude sur l'urbanisme transitoire, l'économie circulaire et l'ESS**, afin de nourrir des réflexions sur des lieux vacants
 - Le recours à une **prestation de service (juridique, concertation...)** afin de **favoriser l'implantation de commerces dans les domaines de l'ESS**



A noter : la MGP porte également la foncière Centres-Villes Vivants, visant à redynamiser les cœurs de ville via l'implantation de commerces de proximité. À cette fin, la foncière « achète, rénove, commercialise et gère des locaux commerciaux »¹⁵. Cet outil ne profite néanmoins pas pour le moment à des projets ESS, mais pourrait être mobilisé à cette fin.

Plus largement, une meilleure valorisation des projets d'ESS soutenus dans le cadre de ce programme auprès des communes participantes pourrait contribuer à favoriser leur essaimage et à encourager le développement de projets similaires sur d'autres territoires.

Ces quelques illustrations démontrent ainsi la **présence d'un soutien à l'ESS dans les autres politiques publiques de la Métropole**. La transversalité **entre les services** forme ainsi un enjeu important, d'où la nécessité de pouvoir créer les conditions d'un dialogue inter-services. Au-delà des politiques précédemment mentionnées, la prise en compte de l'ESS au sein des directions intervenant dans les domaines de l'aménagement, pour lesquels les enjeux fonciers sont particulièrement importants pour les structures de l'ESS, ou encore du numérique, secteur dans lequel de nombreux acteurs de l'ESS sont engagés, constitue une piste d'analyse complémentaire. Une telle démarche permettrait à la fois de mieux identifier les soutiens déjà apportés par la Métropole et d'explorer les leviers susceptibles d'en renforcer le développement de l'ESS.

15 Source : Foncière Centres-Villes Vivants, « A propos », URL : <https://fonciere-cvv.fr/a-propos/>. Consulté le 4 juin 2026.

Leviers mobilisables par les collectivités pour développer l'ESS sur le territoire de la MGP

Programme de la MGP	Type d'action	Modalités
Programme ECS	Sensibilisation à l'ESS des agent-e-s et des élu-e-s des communes et EPT	Sensibilisation d'une de-mi-journée réalisée par la CRESS
	Promotion de projets issus de collaborations entre des collectivités et des structures de l'ESS	Trophées métropolitains de l'Économie Circulaire et Solidaire
	- Accompagnement et financement des projets portés par : - une commune ou un EPT - un binôme composé d'un-e commune/EPT avec une association - une association, TPE/PME (pour des projets de centre de réemploi de matériaux de construction ou de centres de production de terres végétales recyclées)	- Accompagnement et financement autour des 3 filières stratégiques : construction circulaire, alimentation et biodéchets, 3R (réemploi, réparation, reconditionnement) - Subventions en investissement et/ou fonctionnement (maximum 200 000€, 50 % du coût du projet)
	Accompagnement des Achats Circulaires et Solidaires auprès des communes et EPT	Cahiers d'impact (annuaire de fournisseurs), kits de marchés publics, micro-apprentissage (formation en ligne), webinaires, accompagnements individuels de la Métropole
	Accompagnement des Achats Circulaires et Solidaires auprès des acteurs de l'ESS	Fabrique des Marchés Responsables, portée par Les Canaux
Programme Logistique Urbaine Durable	- Accompagnement et financement des projets portés par : - une commune ou un EPT - un binôme commune/EPT avec une association - une association, TPE/PME (pour des projets d'espaces logistiques urbains)	- Accompagnement et financement de projets innovants en matière de logistique urbaine, en faveur d'une ville durable et apaisée ainsi que des espaces logistiques urbains (ELU) - Subventions en investissement et/ou fonctionnement (maximum 200 000€, 50 % du coût du projet)
Programme métropolitain de développement des tiers-lieux	Animation de réseau	Organisation de webinaire, de visite thématique et production de contenu à destination des collectivités et des associations
	- Accompagnement et financement des projets portés par : - une commune ou un EPT - un binôme composé d'un-e commune/EPT avec une association	- Accompagnement par la MGP, avec l'appui du comité experts - Subventions en investissement et/ou fonctionnement (maximum 200 000€, 50 % du coût du projet)
Programme Centres-Villes Vivants	Animation de réseau	Organisation de webinaire, de formations thématiques et production de contenu à destination des managers de centre-ville
	Accompagnement des projets des communes	Accompagnement juridique et technique
	Financement des projets des communes	Financement via le FIMACS : Subventions en investissement et/ou fonctionnement (maximum 500 000€, 50 % du coût du projet)

Éléments de comparaison entre la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon

Afin de mettre en perspective les éléments présentés ci-dessus, nous avons également souhaité étudier les politiques de soutien à l'ESS menées par d'autres métropoles. Cette partie propose des éléments de comparaison entre la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon afin de mettre en lumière les principales caractéristiques de leurs politiques de soutien à l'ESS.

Un périmètre de compétences qui diffère entre les trois métropoles

Les Métropoles du Grand Paris, de Bordeaux et de Lyon disposent de statuts juridiques différents. Ce dernier détermine leur périmètre de compétences, et forme ainsi des cadres différents quant à leur possibilités de développer l'ESS.

Statuts juridiques des Métropoles de Paris, Bordeaux et Lyon

Métropole	Statut	Particularité	Population ¹⁶
Métropole du Grand Paris	Métropole à statut particulier	EPCI regroupant Paris et les communes de petite couronne, avec un autre niveau d'intercommunalité : les EPT	7 115 576
Bordeaux Métropole	Métropole de droit commun	EPCI classique	843 738
Métropole de Lyon	Collectivité territoriale à statut particulier	Fusionne les compétences d'une métropole et d'un département	1 433 613

En France, la loi MAPTAM¹⁷ du 27 janvier 2014 crée le statut des « métropoles » à partir du 1^{er} janvier 2015. La métropole est un EPCI à fiscalité propre, dont la construction se fait à partir d'un critère démographique (ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants). On dénombre **19 métropoles de droit commun** en France¹⁸, parmi lesquelles **Bordeaux Métropole**.

Cette loi, complétée ensuite par la loi NOTRe du 7 août 2015, crée également le statut des métropoles à statut particulier. Ce statut concerne la **Métropole du Grand Paris**, et la **Métropole d'Aix-Marseille-Provence**.

La **Métropole de Lyon** est quant à elle une **collectivité territoriale au statut unique en France**. En effet, elle résulte de la fusion de la communauté urbaine du Grand Lyon et du Conseil Général. Elle a ainsi des compétences plus larges que les métropoles de droit commun ou que les métropoles à statut particulier, puisqu'elle détient des compétences transférées par l'État, les communes, le département et la région.

Ces trois métropoles, de par leurs statuts, exercent toutes les trois en lieu et place de leurs communes membres les compétences suivantes¹⁹ :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain (SCOT²⁰ notamment)
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville



Pour les compétences de la Métropole du Grand Paris, se reporter au chapitre 1 de cette partie.

¹⁶ Source : INSEE, 2022.

¹⁷ Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

¹⁸ Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Metz, Montpellier, Toulon, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse et Tours

¹⁹ Source : Article L5217-2 du CGCT

²⁰ Schéma de cohérence territoriale

- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement des eaux usées, gestion relative aux cimetières...)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

Bordeaux Métropole, métropole de droit commun, exerce ainsi ces compétences, sans particularité à noter (à la différence des métropoles de Paris et de Lyon).

Dans le cas de la **Métropole de Paris**, ses compétences restent partagées avec les établissements publics territoriaux (EPT) et communes. Elle intervient ainsi principalement sur des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, des actions économiques stratégiques (dont l'économie circulaire), ou encore la protection de l'environnement et la GEMAPI.

La **Métropole de Lyon** a quant à elle en plus des compétences métropolitaines classiques les compétences départementales, notamment l'action sociale (RSA, protection de l'enfance, aide aux personnes âgées, en situation de handicap...), ou encore la gestion des collèges et des routes départementales. L'action sociale étant l'un des principaux secteurs d'activités de l'ESS, cette différence en termes de compétences est donc importante à noter.

Pour ces trois métropoles, on observe que le **développement de l'ESS est principalement pensé sous l'angle de la compétence du développement économique**.

Ces trois métropoles ont ainsi des périmètres de compétences qui diffèrent. Ces différences de périmètres ne permettent pas de comparer directement leurs budgets, mais voici néanmoins à titre indicatif quelques éléments issus des budgets primitifs des trois métropoles, permettant de disposer d'ordre de grandeur (année de référence : 2024).

Budgets des Métropoles de Paris, Bordeaux et Lyon pour l'année 2024²¹

Métropole	Budget total	Fonctionnement	dont reversements aux communes	Investissement
Métropole du Grand Paris	4 144,7 M€	3 795,2 M€	3 371,7 M€	349,5 M€
Métropole de Lyon	4 015,9 M€	2 860,4 M€	311,8 M€	1 155,5 M€
Bordeaux Métropole	1 877,9 M€	952,0 M€	65,2 M€	926,0 M€

Une fois le reversement aux communes déduit, le budget en fonctionnement de la MGP apparaît assez faible comparativement aux deux autres métropoles. Son budget d'investissement est également moins élevé.

Ces différences, à la fois de compétences mais également de moyens disponibles, sont ainsi à prendre en considération quant à la capacité des acteurs à développer des politiques publiques favorables au développement de l'ESS.

21 Sources : budgets primitifs de l'année 2024 de [Bordeaux Métropole](#), de la [Métropole du Grand Paris](#) et de la [Métropole de Lyon](#)

Une dynamique générale de croissance et de résilience de l'ESS

L'ESS occupe une place importante dans les trois métropoles. En 2022, elle représente ainsi respectivement 7,2 %, 9,9 % et 10 % des emplois salariés pour celles de Paris, Lyon et Bordeaux.

Place de l'ESS dans les trois métropoles²²

Métropole	Nombre d'établissements employeurs ESS	Nombre d'emplois ESS	Part de l'ESS dans les emplois salariés
Métropole du Grand Paris	21 998	321 341	7,2 %
Métropole de Lyon	5 143	79 221	9,9 %
Bordeaux Métropole	2 857	44 222	10 %

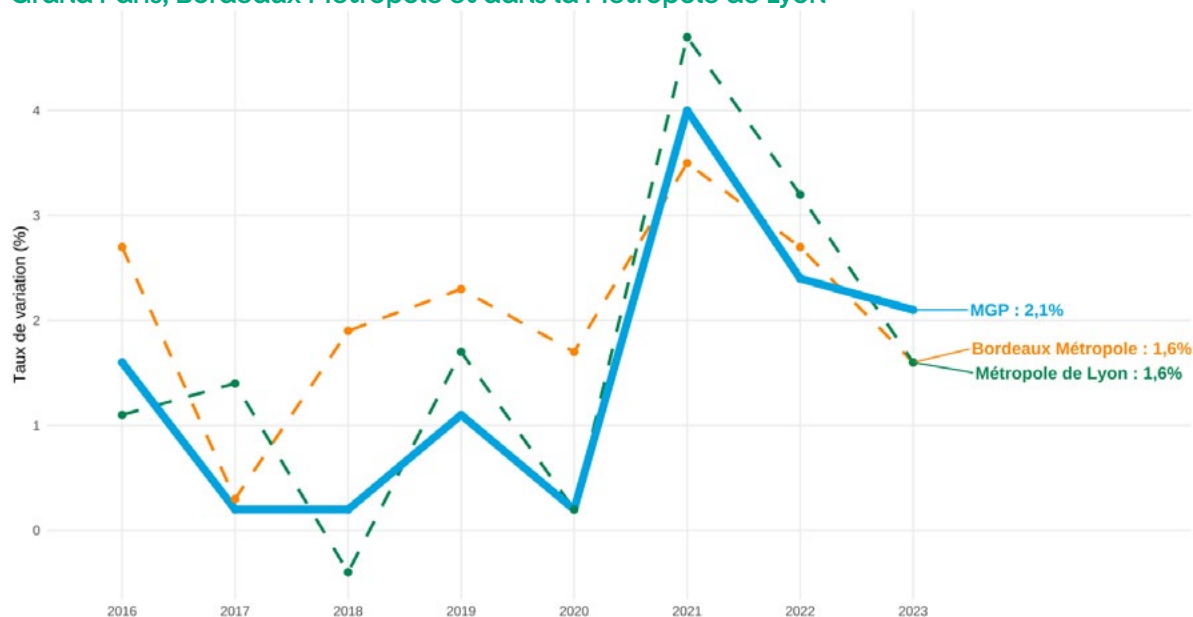
Entre 2016 et 2023, les trois métropoles connaissent globalement une dynamique de croissance concernant le nombre d'emplois et le nombre d'établissements. L'année 2021 a été une année particulièrement favorable concernant l'évolution du nombre d'emplois ESS, à l'instar de ce qui était observé à l'échelle nationale (effet rattrapage à la suite du Covid, une augmentation de 66 000 postes ESS entre fin 2020 et fin 2021).

À Bordeaux Métropole, l'emploi dans l'ESS a connu une croissance ininterrompue tout au long de la décennie, avec une progression notable de +14,8 % entre 2016 et 2023, ce qui s'est traduit par la création de plus de 5 200 emplois nets. Ce territoire constitue le véritable moteur de l'emploi dans l'ESS pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Quant à la Métropole de Lyon, la dynamique est également très positive. L'emploi a augmenté de 13 % entre 2016 et 2023, ce qui représente plus de 8 200 emplois nets.

Si l'évolution enregistrée au sein de la Métropole du Grand Paris est légèrement moins soutenue, elle s'inscrit dans un contexte caractérisé par une forte concentration d'établissements et d'emplois de l'ESS. La croissance de l'emploi y demeure toutefois significative, avec une hausse de 10,6 % entre 2016 et 2023, représentant plus de 30 000 emplois nets supplémentaires.

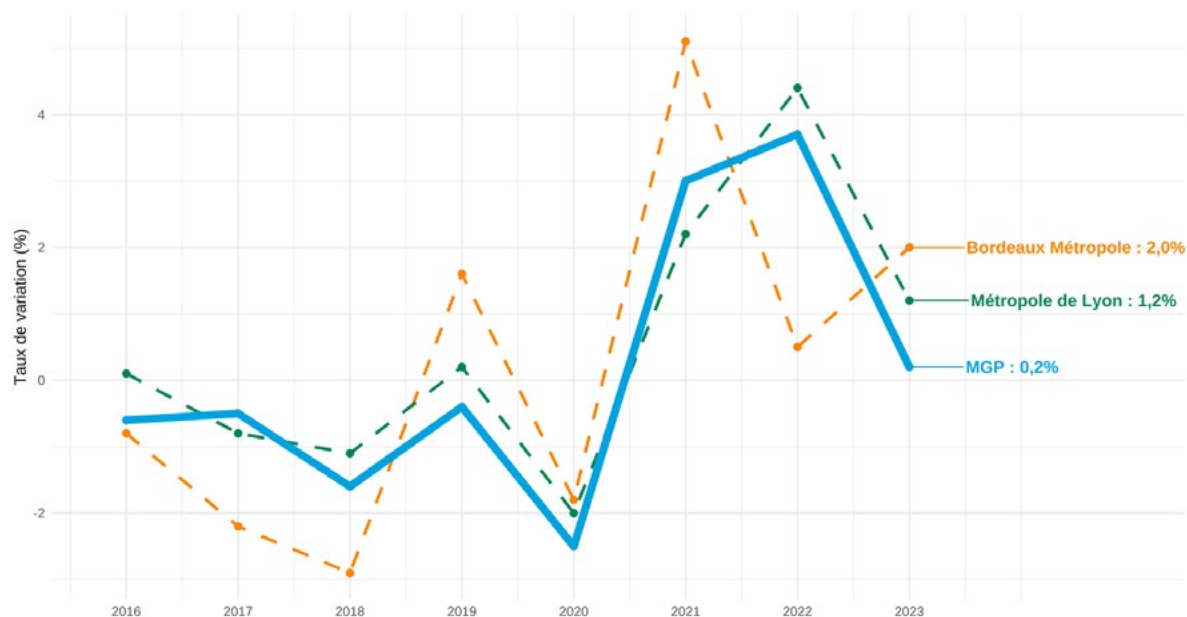
Évolution du nombre d'emplois de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et dans la Métropole de Lyon



Source : URSSAF, traitement CRESS IDF, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes

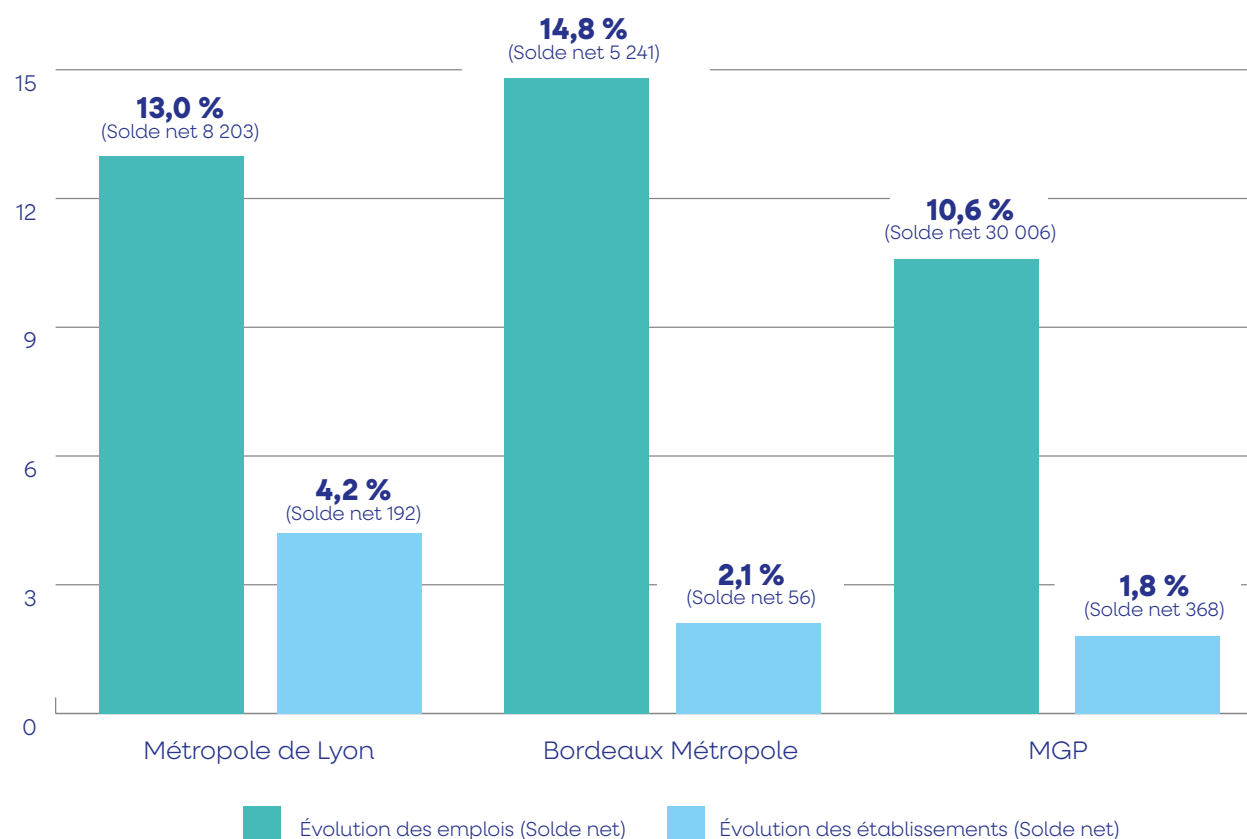
²² Source : Observatoire Régional de l'ESS IDF d'après Insee FLORES 2022

Évolution du nombre d'établissements employeurs de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et dans la Métropole de Lyon



Source : URSSAF, traitement CRESS IDF, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes

Évolution du nombre d'établissements employeurs et des emplois de l'ESS dans la Métropole du Grand Paris, Bordeaux Métropole et dans la Métropole de Lyon entre 2016 et 2023



Source : URSSAF, traitement CRESS IDF, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes

Des politiques publiques aux approches différentes pour Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon

En préambule, il convient de rappeler que tel que mentionné précédemment, les trois métropoles n'ont ni les mêmes périmètres de compétence, ni les mêmes moyens financiers. Néanmoins, il est intéressant de se pencher sur quelques éléments caractéristiques de leurs politiques publiques de soutien à l'ESS.

Le soutien à l'ESS par Bordeaux Métropole

Rapport d'évaluation de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux Métropole a saisi la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine en novembre 2024 sur une demande d'évaluation de sa politique de soutien à l'ESS, conduisant par la suite à la délibération d'un rapport définitif²³ sur le sujet le 16 septembre 2025. A l'échelle des trois métropoles, celle de Bordeaux est ainsi la seule à avoir bénéficié d'une réelle évaluation de sa politique publique en faveur de l'ESS. Les éléments présentés ci-dessous proviennent majoritairement de cette source, et nous vous invitons à consulter ce rapport pour plus d'informations.

Bordeaux Métropole mène des actions en faveur du développement de l'ESS depuis une quinzaine d'années, et a notamment adopté plusieurs feuilles de routes à cette fin. La dernière porte sur la période 2022-2026, et vise à la fois le développement et le changement d'échelle des structures de l'ESS. Cette feuille de route est organisée autour de 3 axes, et identifie notamment certaines filières prioritaires : filière logistique zéro carbone, économie circulaire, écoconstruction et habitat, économie de proximité.

Bordeaux Métropole dispose d'un **service « ESS et emploi »**, positionné au sein de la direction développement économique, et s'adressant à des structures de l'ESS ayant des activités marchandes. Dans une logique identique à celle observable à la MGP, la principale mission de ce service est d'appliquer le plan d'actions de la feuille de route. Dans une volonté de complémentarité entre les différents niveaux de collectivités, il est intéressant de noter que ce **service est mutualisé avec la Ville de Bordeaux**. Des aides de fonctionnement ou des aides à l'investissement (prises de participation, aides immobilières) bénéficient notamment aux structures de l'ESS.

La chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine met en avant le fait que le soutien de Bordeaux Métropole à l'ESS passe principalement par trois leviers, pilotés chacun de manière différenciée. De la même manière que pour la MGP, la nature transversale de l'ESS l'amène ainsi à être soutenue par différents moyens, et non uniquement par ceux identifiés au sein d'une feuille de route dédiée. Les trois leviers identifiés sont les suivants :

- Des **subventions attribuées à des associations** : ces dernières représentent 15,5 millions d'euros en 2023. Les demandes sont formulées auprès d'un guichet unique pour l'ensemble des services de la métropole
- La **commande publique** : Bordeaux Métropole a adopté un SPASER en 2021, qui donne un cadre aux objectifs de la métropole en matière de commande publique pour l'ESS. Elle a notamment mené une politique d'insertion volontariste (clause d'insertion imposée dans 70 % des marchés dits « clausables »), mais a également décerné des marchés de droit commun à des structures de l'ESS.
- Le **co-financement de projets structurants** : la chambre régionale des comptes évalue ainsi que le soutien de Bordeaux Métropole aux structures ESS de son territoire représente 4 % de la totalité des fonds que ces dernières reçoivent de la part des collectivités territoriales (soit de la part de la région, du département, de la

²³ Source : Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, Rapport d'évaluation définitif « La politique de soutien de Bordeaux Métropole à l'Economie sociale et solidaire, (Département de la Gironde), Exercices 2018 et suivants ». Rapport délibéré le 16 septembre 2025.

métropole et des 28 communes la composant). Le co-financement étant très largement majoritaire pour les projets que portent ces structures (97 % des structures financées le sont également par une ou plusieurs autres collectivités territoriales), ce soutien est ainsi structurant pour permettre le développement de projets ESS.

Au total, la chambre régionale des comptes a retracé un versement total de Bordeaux Métropole en direction de l'ESS de **112 millions d'euros entre 2018 et 2023** (avec une augmentation du financement de 59 % en 2023 par rapport à 2018).

Le soutien à l'ESS par la Métropole de Lyon

Précisions méthodologiques

Les données et informations dont nous disposons concernant la politique de soutien à l'ESS menée par la Métropole de Lyon demeurent partielles et gagneraient à être approfondies. Les éléments présentés ci-après permettent néanmoins d'identifier certaines caractéristiques et principaux leviers d'intervention de cette politique.

La Métropole de Lyon a fait le choix de renouveler sa stratégie de développement économique à partir de 2020, *stratégie « attentive aux impacts sociaux, sociétaux et environnementaux à l'échelle métropolitaine »*²⁴. Elle a ainsi développé une stratégie économique à impact positif, qui englobe l'ESS.²⁵ Cette stratégie est organisée autour de cinq enjeux : défendre le « capital naturel » et la préservation des ressources, préserver le bien-être et la santé des habitants, décarboner le territoire, favoriser l'emploi durable pour tous, et promouvoir les coopérations vertueuses.



A noter : autour de cette stratégie, elle a également mis en place l'Observatoire métropolitain de l'économie à impact positif avec l'appui de l'Opale (Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise), permettant un libre accès à des indicateurs clés du territoire.²⁶

Au sein de la métropole, le **service ESS** est positionné au sein de la **direction de l'action et la transition économiques**. Par ailleurs, son offre de services couple l'ESS et innovation sociale.²⁷

Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés par la métropole afin de développer l'ESS sur son territoire :

- La **commande publique** : la Métropole de Lyon a ainsi adopté un schéma de promotion des achats responsables (SPAR) en 2021. Elle a notamment créé une base de données disponible en open data, recensant les fournisseurs ESS. Elle a également mené des actions de sensibilisation des acheteurs de la métropole à l'ESS, et des formations des structures de l'ESS à la commande publique.
- Un **soutien aux acteurs de l'ESS sur le volet foncier** : afin de leur permettre d'accéder à des locaux abordables, et de favoriser les coopérations. La métropole cite ainsi notamment : « 3 300 m² pour le pôle Iloé et ses 18 sociétaires, 2 000 m² à destination d'une vingtaine de structures de la communauté éducative, 3 000 m² pour une dizaine de structures du textile et de l'économie circulaire, 300 m² à destination de structures accompagnant les initiatives et expérimentations citoyennes. »

24 Source : Métropole de Lyon, « Développement économique », URL : <https://www.grandlyon.com/metropole/missions-et-competences/developpement-economique>. Consulté le 3 juin 2026.

25 Source : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - observatoire partenarial économie emploi et insertion. « Observatoire métropolitain de l'économie à impact positif ». Décembre 2024.

26 Lien vers la plateforme : <https://storymaps.arcgis.com/collections/639cd943cb2d447ea0e96c-c899bb1fa5>

27 Source : Métropole de Lyon, « Entreprendre en économie sociale et solidaire », URL : <https://www.grandlyon.com/services/connaitre-les-services-pour-son-entreprise/entreprendre-en-economie-sociale-et-solidaire-ess-innovation-sociale#section8>. Consulté le 3 juin 2026.

- La **promotion de l'ESS** : qui se manifeste notamment via un soutien à la CRESS AURA, ou avec l'organisation des journées métropolitaines de l'ESS.
- Un **appui aux coopérations territoriales dans une logique de filières** : la métropole a notamment mené des actions de soutien aux PTCE (pôles territoriaux de coopération économique), et s'est également engagée dans des projets collectifs via la prise de participation dans des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif)

La métropole soutient également des acteurs accompagnant et finançant des structures de l'ESS.

Un soutien financier passant également par la Fondation de soutien à l'innovation sociale

Créée en 2019 par la Métropole de Lyon, la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation de soutien à l'innovation sociale (FIS) a pour objectif de soutenir financièrement des projets sociaux innovants. La fondation possède trois axes de financement se manifestant sous forme de subvention ou d'avance remboursable.

Les leviers cités ci-dessus sont ceux cités par la Métropole de Lyon, notamment via la page de son site dédiée.²⁸ Néanmoins, le soutien de la métropole à l'ESS est très certainement plus large. A titre d'illustration, son rapport financier de 2024 précise que 115,2 millions d'euros de subvention de fonctionnement ont été attribués à des associations (39,4 M€ au secteur de la culture – dont un tiers au Musée des Confluences, 23,3 M€ au secteur de l'emploi – insertion, et 10,9 M€ au soutien au logement social).²⁹

Quelques éléments de comparaison entre les trois métropoles

En prenant en compte les différentes limites méthodologiques précédemment citées, il est néanmoins possible de dégager quelques constats relatifs aux politiques de soutien à l'ESS menées par les trois métropoles.

Constat 1 Seule la métropole de Bordeaux dispose à ce jour d'une stratégie centrée sur l'ESS. Son évaluation récente par la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine permet d'en dégager les caractéristiques et pistes d'évolutions à l'échelle métropolitaine.

Constat 2 Certains leviers pour développer l'ESS tels que des subventions aux structures, des actions de promotion de l'ESS, ou un travail sur les achats socialement responsables sont mobilisés par les trois métropoles. Sur ce dernier sujet, Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon disposent par ailleurs d'un schéma de promotion des achats responsables.

Constat 3 Bordeaux Métropole et la Métropole de Lyon ont développé également d'autres modalités de soutien à l'ESS : soutien aux PTCE, prise de participation dans le capital des SCIC, travail sur le foncier abordable pour les structures de l'ESS, fondation territoriale...

Constat 4 Dans l'organigramme des métropoles, l'ESS est positionnée dans un service relevant de la direction du développement économique. Néanmoins, par sa nature transversale, l'ESS est également soutenue via d'autres politiques publiques métropolitaines. Ce constat pose la question du pilotage d'une politique de soutien à l'ESS, qui doit nécessairement embarquer différentes directions des métropoles. Ce constat est valable pour l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales, et pose la question de la gouvernance entre l'ensemble de ces acteurs.

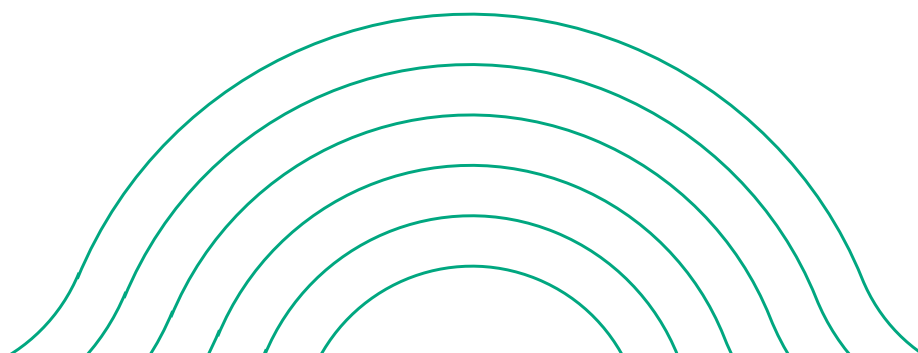
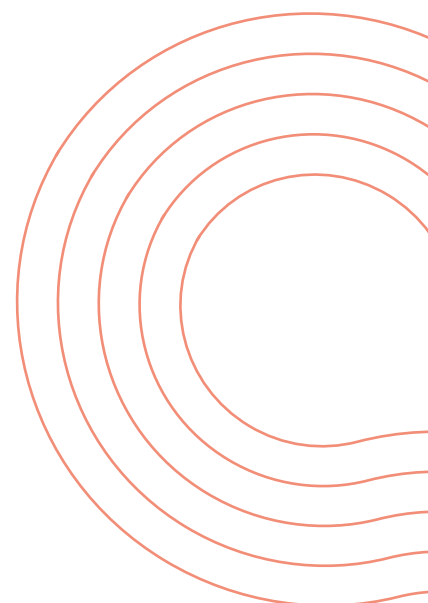
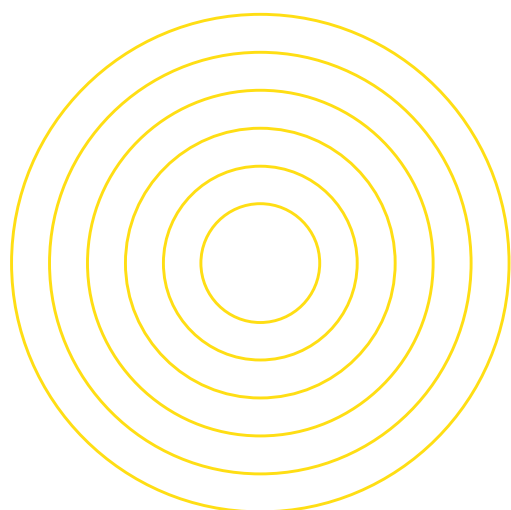
²⁸ Disponible à cette adresse : <https://www.grandlyon.com/services/connaitre-les-services-pour-son-entreprise/entreprendre-en-economie-sociale-et-solidaire-ess-innovation-sociale> Consulté le 23 juin 2026

²⁹ Source : Métropole de Lyon, « Rapport financier annuel 2024 ».

Constat 5 En lien avec les précédents constats, les métropoles se heurtent souvent à la difficulté de disposer d'indicateurs de suivi relatifs aux politiques de soutien à l'ESS, compliquant l'évaluation de ces dernières.

Constat 6 Les métropoles forment une strate de collectivités territoriales parmi d'autres (malgré des contextes différenciés). Leur soutien financier aux structures ESS est souvent indispensable dans des logiques de co-financements de projets avec d'autres collectivités (tel que mis en avant par la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine).

Constat 7 Un enjeu important de coordination se pose en matière de lisibilité des dispositifs de soutien à l'ESS portés par les collectivités. La multiplicité des directions susceptibles d'intervenir sur ce champ, conjuguée à la diversité des dispositifs déployés par les différents acteurs publics, peut en effet rendre plus complexe l'identification des leviers mobilisables et des ressources disponibles.



Conclusion

Cet état des lieux de l'économie sociale et solidaire met ainsi en avant la dynamique favorable du développement de l'ESS sur le territoire métropolitain. En effet, les données disponibles jusqu'en 2024 reflètent la vitalité de l'ESS, caractérisée par une progression régulière du nombre d'établissements depuis la crise sanitaire de 2020 et par une évolution de l'emploi globalement positive, voire soutenue selon les années. La Métropole du Grand Paris, via sa stratégie en faveur de l'économie circulaire et solidaire a également pu structurer un accompagnement complémentaire aux autres niveaux de collectivités, notamment sur certaines filières stratégiques.

Toutefois, si les enseignements sont globalement encourageants, les indicateurs conjoncturels récents laissent entrevoir un environnement moins favorable pour l'ESS à court terme. Bien que les données actualisées ne soient pas encore disponibles à l'échelle métropolitaine, plusieurs indicateurs étayaient cette observation :

- À l'échelle nationale, l'emploi dans l'ESS apparaît globalement stable en 2025 (0,1 % hors Mayotte)³⁰. Toutefois, ESS France relève une dégradation au second semestre. À la fin de l'année 2025, le solde net d'emplois sur douze mois s'établit à - 10 400 emplois. Cette nette perte d'emplois marque une rupture de dynamique : l'ESS n'avait pas enregistré de pertes d'emplois depuis la crise sanitaire de 2020.³¹
- À l'échelle régionale, la perte d'emplois dans l'ESS en Ile-de-France est estimée à environ 1 500 postes en 2025.³²
- D'autres indicateurs témoignent également de la fragilité actuelle de l'ESS : l'augmentation des demandes d'étalement de paiement auprès de l'URSSAF ainsi que le nombre de procédures de redressements judiciaires particulièrement important.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales demeurent des actrices essentielles pour accompagner les structures de l'ESS, malgré les contraintes budgétaires auxquelles elles sont elles-mêmes confrontées. Les acteurs de l'ESS constituent en effet des partenaires stratégiques pour répondre aux défis sociaux, écologiques, économiques et démographiques des territoires. Leur capacité d'innovation, leur ancrage local et leur contribution à l'intérêt général en font des leviers incontournables des transitions en cours.

Pour soutenir cette dynamique, les collectivités peuvent notamment s'appuyer sur l'expertise et les ressources de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), qui accompagne les territoires dans la connaissance, l'animation et le développement de l'ESS. Dans un contexte de fragilisation d'une partie des structures, le maintien de cet accompagnement constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de continuité des missions d'intérêt général exercées au bénéfice des habitants.

30 Source : Observatoire régional de l'ESS

31 Source : Observatoire national de l'ESS, « Conjoncture de l'emploi dans l'ESS en France, situation au 2^e semestre 2025 », avril 20226.

32 Source : Observatoire régional de l'ESS

ANNEXES

Annexe 1 Méthodologie (quantitative)

Pour observer les territoires, l'Observatoire Régional de l'ESS se fonde sur une méthodologie partagée par l'ensemble du réseau des CRESS et définie en lien avec l'Insee. Elle permet d'identifier les structures employeuses de l'ESS à partir de leur statut juridique (associations, coopératives, mutuelles et fondations).

Les sources des données mobilisées sont :

- Chiffres conjoncturels de l'URSSAF 2010 - 2024.
- Le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES) de l'Insee 2022.
- La liste de Sociétés Commerciales de l'ESS (2024) fournie par les Greffes des Tribunaux de Commerce (GTC) et qualifiée par la CRESS IDF.
- Ainsi que des statistiques publiques de l'Insee concernant les aspects socio-économiques du territoire.

Des écarts peuvent exister d'une source à l'autre en raison des données sources utilisées pour leur élaboration, ainsi que des différences de traitement appliquées par les organismes en charge de leur gestion.

De même, certaines données peuvent être affectées par le secret statistique selon le niveau de granularité ; celui-ci s'applique aux entreprises de moins de cinq salariés et aux entreprises ou établissements représentant plus de 85 % de la population étudiée, et donne lieu à un secret secondaire, c'est-à-dire un autre champ dont les données ne sont pas accessibles afin d'éviter le recours à des calculs qui permettraient d'imputer une valeur au champ affecté par le secret statistique.

Les données URSSAF de cette étude sont des données corrigées. Ainsi, des variations statistiques présentées peuvent ne pas correspondre à des variations apparues dans des précédentes études. En effet, l'URSSAF opère des corrections rétroactives sur ces données.

La comparaison des données issues des extractions CLAP 2015 (présentes dans l'ATLAS de l'économie sociale et solidaire de la Métropole du Grand Paris - 2020) et FLORES 2022 doit être interprétée avec prudence. En effet, les deux jeux de données proviennent de commandes INSEE distinctes reposant sur des périmètres et traitements qui ne sont pas totalement comparables. Au-delà de ces différences de périmètre, l'INSEE précise que la comparabilité entre deux millésimes FLORES successifs n'est pas garantie. Des modifications peuvent intervenir dans les sources statistiques mobilisées, dans les traitements appliqués ou dans les procédures de redressement, ce qui peut affecter les niveaux observés indépendamment des évolutions économiques réelles.

Annexe 2

Volumes et proportions d'établissements et d'emplois ESS dans les territoires de la Métropole du Grand Paris

Territoire	Nombre d'établissements employeurs ESS	Proportion d'établissements ESS dans l'ensemble de l'économie (Privé + public)	Proportion d'établissements ESS dans le privé	Nombre d'emplois ESS	Proportion d'emplois ESS dans l'ensemble de l'économie (Privé + public)	Proportion d'emplois ESS dans le privé
France entière	204 137	8,6 %	9,1 %	2 684 472	10,3 %	13,4 %
Île-de-France	32 015	6,5 %	6,8 %	452 987	7,2 %	9,1 %
Métropole du Grand Paris	21 998	6,4 %	6,6 %	321 341	7,2 %	9,0 %
Métropole hors Paris	9 821	6,2 %	6,4 %	149 821	6,1 %	7,5 %
T1 - Paris	12 177	6,6 %	6,7 %	171 520	8,7 %	11,0 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	754	7,6 %	7,9 %	13 293	8,6 %	10,8 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	720	5,8 %	5,9 %	9 709	4,2 %	4,6 %
T4 - Paris Ouest La Défense	1 219	4,8 %	4,9 %	26 680	4,5 %	5,0 %
T5 - Boucle Nord de Seine	745	5,3 %	5,5 %	12 392	6,1 %	7,3 %
T6 - Plaine Commune	841	5,6 %	5,8 %	12 062	5,2 %	6,5 %
T7 - Paris Terres d'Envol	447	4,2 %	4,4 %	7 351	4,8 %	5,7 %
T8 - Est Ensemble	1 402	9,5 %	9,9 %	15 634	8,4 %	12,9 %
T9 - Grand Paris Grand Est	606	5,6 %	5,8 %	7 878	6,9 %	9,8 %
T10 - Paris Est Marne et Bois	1 138	6,8 %	7,0 %	12 762	7,9 %	10,4 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	643	7,3 %	7,6 %	8 760	6,3 %	10,3 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	1 306	6,7 %	6,9 %	23 300	7,9 %	9,9 %

Source : Observatoire Régional de l'ESS d'après Insee FLORES 2022.

Annexe 3

Définitions des familles juridiques de l'ESS

Association

Régie par la loi de 1901, l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. Les associations employeuses et non employeuses font partie du champ de l'ESS.

Coopérative

Structure répondant à des critères de démocratie interne et de lucrativité limitée. Ses membres en sont propriétaires. Les coopératives de production se distinguent entre SCIC et SCOP.

- **SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Type de coopératives réunissant divers acteurs (bénéficiaires, collectivités, salariés par exemple) autour d'un même projet. Ce projet doit avoir un intérêt collectif et une utilité sociale mais peut concerner la production de biens et services dans n'importe quel domaine.
- **SCOP** : Société Coopérative Ouvrière de Production. Société de production dont la détention majoritaire du capital et du pouvoir de décision appartiennent aux salariés.

Fondation

Acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Mutuelle

Société de personnes à but non lucratif qui organise une couverture des risques partagée équitablement entre ses membres. On distingue les mutuelles de santé et les assurances mutuelles.

Société commerciale de l'ESS (SCESS)

Société commerciale de l'ESS non coopérative qui respecte dans les termes de ses statuts les principes de l'ESS : objet social poursuivant une utilité sociale à titre principal, gouvernance démocratique, obligations de mise en réserve et impartageabilité et interdiction d'amortissement et de réduction du capital.

Annexe 4

Définitions des secteurs d'activité

L'action sociale

Le secteur de l'action sociale recouvre des activités variées, telles que le logement social, l'aide à domicile, une partie de l'insertion par l'activité économique, la petite enfance et le grand âge. Ce secteur est profondément ancré dans l'ESS, représentant une part importante de ses établissements et de ses emplois, principalement là où les besoins des habitants sont plus importants.

Art et spectacles

Ce secteur englobe toutes les activités liées au spectacle vivant, telles que les théâtres et leur gestion, la musique, la danse, entre autres. Les structures opérant dans ce domaine tendent à adopter principalement un statut associatif et à avoir un nombre d'emplois modeste avec des modalités de contrat spécifiques, comme les CDDU.

Sport et loisirs

Ce secteur comprend toutes les activités liées au sport et aux loisirs, telles que les clubs et fédérations sportives, la gestion d'installations sportives, de salles de sport et de parcs d'attractions, entre autres. Ces établissements sont souvent très ancrés au niveau local, ce qui privilégie le choix des statuts juridiques de l'ESS. Dans les zones fortement urbanisées, les organisations de l'ESS opérant dans ce secteur doivent de plus en plus faire face à la concurrence des salles de sport à faible coût qui se multiplient dans ces centres-villes.

Les activités financières et d'assurance

Ce secteur comprend principalement les mutuelles et les banques coopératives. La Métropole bénéficie de l'effet siège pour son implantation, mais ces deux familles de l'ESS font l'objet de restructurations et de réorganisations depuis quelques années, ce qui se traduit par une baisse du nombre de leurs établissements.

Les “non classées”

Correspondant au code APE 9499z, qui recouvre les «autres organisations fonctionnant sur une base volontaire», ce secteur englobe des structures, principalement associatives, qui exercent des activités multiples. De nombreuses structures d'éducation populaire ou d'insertion par l'activité économique en sont des exemples.

L'enseignement

Ce secteur regroupe les structures allant de l'enseignement pré-primaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation technique et professionnelle, ainsi que l'enseignement culturel et sportif.

La santé humaine

Ce secteur comprend les établissements médicaux et de soins, les centres et maisons de santé, les hôpitaux, les services de soins à domicile, de réadaptation, entre autres. La Métropole compte un nombre important de grands établissements de santé de l'ESS, tels que l'hôpital Foch, la Fondation hospitalière Saint-Joseph, les instituts Gustave Roussy et Curie, entre autres, mais elle dispose également d'un nombre croissant de centres et de maisons de santé de proximité. La part représentée par l'ESS dans ce secteur semble faible, mais cela s'explique par le nombre important de médecins libéraux.

Services divers

Ce secteur regroupe les secteurs d'activité dans lesquels l'ESS est peu représentée en proportion, mais qui couvrent un périmètre large et hétérogène : commerce, information-communication, transports, soutien aux entreprises, édition, production audiovisuelle, logistique ou encore architecture. Si ces secteurs sont dominés par l'économie classique, des initiatives ESS y émergent néanmoins.

Agriculture, industrie et construction

Cette catégorie rassemble des secteurs dans lesquels la présence de l'ESS demeure limitée, tant en nombre d'établissements qu'en volume d'emplois, au regard du poids de l'économie classique. Dans l'agriculture, le caractère fortement urbanisé du territoire de la Métropole du Grand Paris restreint le développement d'activités agricoles traditionnelles. Les initiatives ESS dans ce domaine prennent principalement la forme de projets d'agriculture urbaine, à l'image de la tour maraîchère de Romainville ou de la Ferme du Rail dans le XIXe arrondissement de Paris. Dans les industries, les structures ESS sont peu nombreuses et relèvent principalement de coopératives intervenant dans des activités artisanales ou de collecte de déchets, ainsi que de structures d'insertion à vocation productive. Dans la construction, l'ESS est également représentée quasi exclusivement sous forme coopérative, intervenant dans des activités de travaux et de construction, parfois dans une logique d'insertion par l'activité économique.

Annexe 5

Répartition des établissements de l'ESS selon le propriétaire du local ou de la parcelle où ils sont implantés

	Effectif	Taux
Privé	22 689	69,9 %
Société civile de l'immobilier	6 496	20,0 %
Personne physique	6 078	18,7 %
Multi-propriétaire	3 121	9,6 %
Autre professionnel de l'immobilier	2 527	7,8 %
Association et fondation	1 622	5,0 %
Banque et assurance	1 031	3,2 %
Société industrielle et commerciale	994	3,1 %
Diocésaine et autre congrégation religieuse	820	2,5 %
Public	9 308	28,7 %
Organisme HLM et social	3 759	11,6 %
Commune et EPCI	2 626	8,1 %
État, Organisme Public	1 466	4,5 %
Ville de Paris	1 175	3,6 %
Région et Département	244	0,8 %
Ambassade, État étranger	37	0,1 %
Inconnu ou non renseigné	483	1,5 %
Ensemble	32 480	100 %

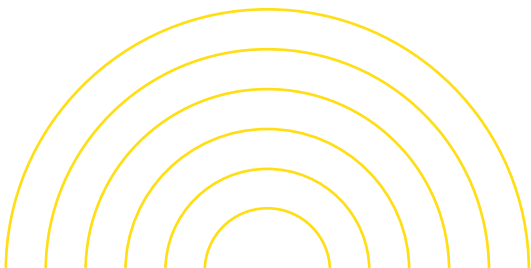
Source : Sirene, DGFIP ©Apur

Tableau extrait de l'étude « L'économie sociale et solidaire dans la Métropole du Grand Paris – État des lieux et préconisations », Apur, juillet 2026.

<https://www.apur.org/fr/economie-emploi/fabrication-economie-sociale-solidaire/economie-sociale-solidaire-metropole-grand-paris>.

Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris et CRESS Île-de-France
Conception graphique EPICEUM
Crédit photo : © Félix Marye

Octobre 2026



Contacts

- Métropole du Grand Paris : ec-ess@metropolegrandparis.fr
- CRESS Île-deFrance : contact@cressidf.org